



## Seizième séance

Mardi 15 juin 2004, 10 h 15

Présidence de M. Ray Guevara et de M. Attigbe

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE ET FIN)

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT (RAY GUEVARA)

Nous allons reprendre la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*Original espagnol:* M. ARTHUR ERRÁZURIZ (*délégué des employeurs, Chili*)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de cette assemblée.

La Conférence internationale du Travail a été, et restera, nous l'espérons, la principale enceinte internationale pour échanger des idées et des expériences, sur des questions liées au thème du travail, qui préoccupent les parties concernées. C'est également un cadre approprié pour élaborer des normes légales en vue de promouvoir la création d'emplois et de garantir des relations professionnelles humaines, justes et modernes.

Notre intervention, à cette occasion, a pour objet de souligner l'importance de l'élaboration de normes qui visent principalement à promouvoir la création d'emplois et à concevoir des mécanismes appropriés pour éliminer la pauvreté, sujet qui reste pertinent pour la majorité des pays de la terre et, bien entendu, pour cette Organisation.

Il est fondamental de mettre en commun nos efforts pour garantir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi par le biais de la création de normes qui encouragent l'embauche, qui permettent de lutter contre le chômage et qui reconnaissent les multiples formes nouvelles d'embauche récemment apparues, du fait de la spécialisation du travail, qui constituent une source d'emplois pour des milliers de travailleurs.

A cet égard, il est particulièrement important de concentrer les efforts sur l'élaboration de normes qui favorisent l'embauche de jeunes et de femmes et ainsi en faire une force de travail stable et non précarisée comme c'est le cas dans beaucoup de pays.

Les normes du travail, de par leur nature, considèrent toutes les entreprises comme égales. Néanmoins, la réalité c'est qu'il n'existe pas d'entreprise qui soit égale à une autre. Nous en concluons donc qu'il est absolument nécessaire de créer des cadres souples permettant à l'employeur et aux travailleurs, ces derniers de façon collective, d'adapter les normes à la réalité spécifique de chaque entreprise.

Les organisations d'employeurs du Chili cherchent à se mettre d'accord avec les organisations

représentatives des travailleurs. Nous réitérons l'appel lancé à ces organisations pour qu'elles mènent à bien un travail commun pour moderniser notre système de travail. C'est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, que, récemment, notre pays a signé un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, la CEE et la Corée.

Nous sommes le seul pays du continent à avoir atteint tous ces objectifs, mais nous savons que nous devons être efficaces et productifs. Ces engagements seront bénéfiques à tous si nous cherchons à établir des accords qui nous permettent de travailler dans l'harmonie et la compréhension sans s'opposer à l'analyse et à l'application de nouvelles normes et de nouveaux concepts découlant de la mondialisation.

De même, nous lançons un appel à notre gouvernement pour qu'il renouvelle ses efforts pour accorder aux acteurs sociaux de la relation professionnelle, un traitement impartial, ce qui n'a pas toujours été le cas ces derniers temps et qui a, de ce fait, influencé sur la création d'emplois. Tout ceci doit nous amener à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, ce que recherche en permanence l'OIT. Ces emplois doivent être offerts sans discrimination à des candidats et être justement rémunérés conformément à la réalité de l'entreprise. Il faut, par ailleurs, souligner la nécessité impérieuse de mettre en œuvre des mécanismes qui encouragent la formation, moyen le plus efficace et rapide pour les travailleurs d'arriver à une évolution personnelle et professionnelle. C'est la formation et la confiance entre travailleurs et employeurs, dans un cadre d'impartialité de la part des autorités, qui nous permettront de progresser et de réaliser nos désirs.

Nous devons dire aux délégués la fierté de notre pays d'avoir créé, dans les années quatre-vingt, un système de prévoyance, qui a été adopté depuis lors par de nombreux pays d'Amérique et d'Europe de l'Est et qui se fonde sur la capitalisation de l'épargne et sur l'administration privée de ces économies. Ces systèmes ont prouvé leur efficacité, leur transparence et leur souplesse, qui donnent au travailleur affilié la liberté de choisir l'administrateur des fonds et la façon dont il veut utiliser ces fonds en fonction de ses besoins, tout en conservant la propriété des fonds en question. Ces systèmes ont montré leur réussite, tant du point de vue des pensions, puisque les taux de rendement sont beaucoup plus élevés que l'augmentation des rémunérations qui servent de base au calcul des retraites dans les systèmes de répartition, que de celui

de leur contribution à l'épargne et à l'investissement dans nos pays.

Au Chili, le montant de l'épargne accumulé par les travailleurs est quasiment équivalent à celui du PIB. En octobre dernier, la Fédération internationale des administrateurs de fonds de pension, que je préside, s'est réunie à Genève, avec des spécialistes de l'OIT dans le domaine de la sécurité sociale, pour montrer les résultats obtenus par ce système dans plus de 26 pays qui l'ont adopté.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que les employeurs chiliens sont toujours disposés à coopérer à la mise en œuvre des normes internationales promues par cette Organisation. Nous pensons que si la fonction de l'OIT était importante dans le passé, elle l'est encore plus aujourd'hui, vu que l'épargne n'a pas de frontières, et qu'il n'est pas juste qu'un pays ait des avantages comparatifs par rapport à un autre sur la base de systèmes de travail injustes. L'exploitation des travailleurs ne saurait constituer un avantage.

Je termine en félicitant le Directeur général de son rapport annuel complet, dont les questions et les thèmes abordés nous permettront d'atteindre les objectifs que je viens d'évoquer.

---

*Original anglais: M. AHMED (délégué des travailleurs, Pakistan)*

---

Au nom de la délégation des travailleurs du Pakistan, et en mon nom propre, nous félicitons sincèrement le Président pour son élection à la présidence de cette Conférence historique, ainsi que les Vice-présidents. Nous saisissons cette occasion pour transmettre les salutations des travailleurs du Pakistan à toute la Conférence.

La mondialisation et la déréglementation des services publics dans beaucoup de pays en développement représentent un sérieux défi pour les travailleurs du fait de la réduction des emplois et de la difficulté d'atteindre les objectifs du travail décent. Les syndicats du Pakistan se sont réunis pour forcer les hommes politiques et les employeurs à élaborer des politiques dynamiques garantissant une bonne formation et l'emploi productif et indépendant aux jeunes travailleurs et promouvant les droits fondamentaux des travailleurs. Nous invitons donc le gouvernement du Pakistan à honorer ses obligations au titre des normes fondamentales du travail ratifiées et à rétablir les droits syndicaux de base dans tous les domaines, dans tous les secteurs, y compris dans les chemins de fer (PIA, KESC, EPZ, etc.) et à modifier l'ordonnance de 2002 sur les relations professionnelles, l'article 27b de l'ordonnance sur les banques, l'article 2/A de la loi sur le Tribunal de la fonction publique et l'ordonnance présidentielle de 2000 sur les pouvoirs spéciaux.

Le gouvernement s'est engagé à modifier lesdites lois à la session de mars 2004 du Conseil d'administration dans le cas n° 2223. Nous sommes heureux de vous informer que les organisations de travailleurs ont collaboré avec ACTRAV pour élaborer un programme de réduction de la pauvreté et de promotion du travail décent, et elles espèrent que l'OIT pourra ainsi accroître son assistance technique au Pakistan en vue de renforcer la capacité des partenaires sociaux à faire face à la mondialisation et à promouvoir les intérêts des travailleurs.

Nous appuyons les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation présidée par la Finlande et la République-Unie de Tanzanie et le rapport du Directeur général sur la

mondialisation de l'économie et le rôle de l'OIT. Nous appuyons vigoureusement ces recommandations et nous félicitons le Directeur général et son équipe. La plupart des pays en développement ne peuvent pas obtenir de résultats positifs dans le cadre de la mondialisation s'il n'y a pas égalité de chances dans les domaines des technologies et de l'accès aux marchés des pays développés. L'OIT reconnaît que le fossé entre les pays riches et les pays pauvres s'est creusé; de 50 à 1 en 1960, à 120 à 1 aujourd'hui.

Selon les estimations, 1 pour cent des personnes les plus riches du monde reçoivent 51 pour cent des richesses. Plus de 1,3 milliard de personnes qui vivent en deçà du seuil de pauvreté, avec moins de un dollar par jour, et plus de 2,3 milliards de personnes sont au chômage ou sous-employés. M. Kofi Annan s'est adressé à la CNUCED et a déclaré que, le monde d'aujourd'hui, était beaucoup plus marqué par les inégalités qu'il y a quarante ans. L'OIT doit jouer un rôle de chef de file avec d'autres organisations comme l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, pour garantir la dimension sociale de la mondialisation de l'économie et promouvoir les droits des travailleurs. L'expérience a prouvé que les politiques imposées par le FMI et la Banque mondiale aux pays en développement ont conduit à la pauvreté et au chômage, et non pas l'inverse. La liberté de circulation des capitaux doit s'accompagner de la liberté de circulation des personnes.

Nous appuyons également la résolution sur les travailleurs palestiniens qui n'a pas pu être discutée par manque de temps à la commission.

Nous saluons le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes dans les territoires occupés qui met en relief leurs souffrances, économiques et sociales, et souligne leur absence de droits sous l'occupation étrangère. Nous demandons donc à l'OIT et à la communauté internationale de faire respecter les résolutions des Nations Unies, de tout mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté et développer l'emploi et de promouvoir le respect des droits fondamentaux.

Les travailleurs se félicitent des travaux d'ACTRAV à l'OIT et souhaitent sa participation à tous les programmes focaux visant à renforcer la capacité des travailleurs. Ils apprécient les travaux du bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, et considèrent qu'il faudrait affecter davantage de ressources aux programmes des pays pour rendre l'OIT plus visible.

Nous remercions également Leroy Trotman et Dan Cunniah du groupe des travailleurs qui m'ont élu Vice-président.

Nous espérons que cette Conférence historique permettra de promouvoir la justice sociale, la dignité, une meilleure qualité de la vie.

---

*Original espagnol: M. GUTIÉRREZ MADUEÑO (délégué des travailleurs, Pérou)*

---

Tout d'abord, je souhaite saluer, au nom des travailleurs péruviens, le Président de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général du BIT et les délégués. En même temps, je souhaite que l'Organisation internationale du Travail se consacre, avec un dynamisme renouvelé, à sa mission qui consiste à protéger et promouvoir les droits et les conditions de travail des travailleurs du monde entier.

En ce sens, nous souhaitons manifester notre soutien aux principaux aspects présentés par le Direc-

teur général du BIT dans son rapport, dont est saisie la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail à propos de la promotion et de l'application des normes, des principes et droits fondamentaux au travail et de la création d'emplois décents.

Par ailleurs, nous souhaitons dire que, au Pérou, malgré les efforts déployés pour défendre les droits des travailleurs, il n'y a malheureusement pas de progrès dans le cadre d'un gouvernement démocratique. Ce gouvernement, loin de prendre des mesures allant dans ce sens, cherche au contraire à flexibiliser encore plus les relations professionnelles au détriment des droits des travailleurs, avec l'argument fallacieux que cela attirera les «investisseurs».

Notre obligation est d'informer cette assemblée internationale qu'il n'y a pas de progrès législatif permettant de mettre un terme aux atteintes dont les travailleurs ont souffert pendant la décennie dictatoriale et autoritaire de Fujimori. Le problème fondamental réside dans le fait que le gouvernement n'a pas de politique du travail claire et cohérente. Il ne prend pas les décisions nécessaires pour régler les problèmes des travailleurs. Or ceux-ci espèrent aujourd'hui qu'on rétablira leurs droits en matière de travail.

De nombreux conflits régionaux s'étendent dans tout le pays. Le système politique ne parvient pas à mettre sur pied un ordre du jour des revendications que l'Etat doit entendre et traiter. De même, le gouvernement n'est pas capable de présenter de véritables solutions aux exigences sociales. Tout cela met en danger la fragile démocratie du Pérou.

Le gouvernement est profondément discrédité et il est de moins en moins viable. Toutefois, il persiste dans une politique économique et sociale sans résultats que le peuple rejette, et il écoute davantage les dictats du FMI que les demandes du peuple péruvien. Ainsi, il ne touche pas aux privilèges des multinationales, la dette extérieure continue d'être payée et l'on ne répond pas aux demandes des travailleurs, des producteurs agricoles, des régions et des peuples exclus. C'est là que réside la contradiction entre la croissance économique relative du pays, les salaires réels qui diminuent et la pauvreté, le chômage, les services de base, l'éducation, la santé et l'alimentation qui s'aggravent. Nous sommes donc face à une politique économique qui ne favorise qu'une petite minorité. La grande majorité est exclue des bénéfices de la croissance économique et, à juste titre, se soulève contre ce système inique. Mais ce n'est pas tout. La démocratie représentative et l'institutionnalité politique sont en crise. Elles ont été établies dans la Constitution bâtarde de Fujimori de 1993. Le gouvernement actuel n'a pas été capable de l'abroger. Au contraire, il continue de mettre en œuvre des réformes plus rétrogrades, comme celles qui suppriment les droits acquis et qui gèlent les indemnisations et les pensions des chômeurs et des retraités.

Le Congrès de la République, le pouvoir judiciaire et les partis sont également des acteurs de la crise du système politique. C'est pourquoi les travailleurs demandent entre autres que soit élaborée une nouvelle Constitution qui jette les bases d'une nouvelle République.

Enfin, le pays est confronté à une grave crise morale qui met en danger tout l'organisme social et sa viabilité même. Ceux qui ont profité de la mafia de Fujimori et de Montesinos continuent à agir en fonction de leurs intérêts politiques, tandis que les

classes dominantes essaient d'empêcher toute sanction à l'encontre de ces responsables. Le pays ne tolère pas que l'on applique, comme toujours, la politique du pardon. Le gouvernement actuel, au lieu de prendre l'initiative de moraliser la nation, est mêlé à des actes de corruption, de népotisme et de gaspillage. Certains de ses membres ont même des relations et des accords avec des éléments mafieux du fujimorisme.

Bref, nous sommes confrontés à une crise non seulement politique, comme le disent certains, mais aussi économique et morale. Et, pour trouver une solution, il faudra forcément s'attaquer aux racines des problèmes.

Nous demandons donc, à la communauté internationale, le soutien nécessaire pour que, dans notre pays, cessent les violations des droits de l'homme, droits que l'OIT considère à juste titre comme fondamentaux.

---

*Original espagnol: M. GONZÁLEZ GAITÁN (délégué des travailleurs, Nicaragua)*

---

Permettez-moi de vous indiquer que nous sommes certains que, sous la direction éclairée du Président, cette Conférence aboutira aux résultats attendus.

J'aimerais également présenter à la Conférence les salutations confraternelles de la classe des travailleurs du Nicaragua, et notamment des dirigeants syndicaux qui combattent tous les jours de façon unitaire pour défendre les droits conquis par les ouvriers de mon pays.

Cette Conférence, comme on le voit dans le rapport présenté par le Directeur général du BIT, se tient dans une situation dramatique. En effet, les politiques néolibérales et les ajustements structurels imposés par les organismes financiers internationaux menacent constamment de transformer les acquis normatifs qui établissent les droits fondamentaux des travailleurs en simples déclarations.

Jamais comme aujourd'hui, la réalité quotidienne de millions d'êtres humains n'a été en contraste aussi profond avec les proclamations de nos pays concernant les conquêtes historiques que constituent les conventions de l'OIT.

Aujourd'hui, la violation de la liberté syndicale, la perte des droits acquis grâce à la négociation collective, l'aggravation de la répression des droits du travail dans les zones franches, l'instabilité des emplois publics, l'oppression, la répression, les abus dont sont victimes les travailleurs migrants, l'exploitation impitoyable du travail des enfants et la violence contre les syndicalistes ruraux, constituent la réalité quotidienne des travailleurs du monde.

Dans ce contexte, les appels au dialogue social et aux approches tripartites des questions relatives au travail ne sont qu'une façade rhétorique qui cache les véritables politiques d'Etat qui sont en réalité centrées sur les intérêts des employeurs qui, d'un côté, saluent toute initiative formelle mais, de l'autre, méprisent complètement les droits fondamentaux des travailleurs au point de pénaliser l'action sociale des travailleurs en les accusant de délit sans fondement.

Le rapport du Directeur général regorge d'exemples qui montrent un panorama désolant en matière de respect des droits fondamentaux des travailleurs, et ce dans un monde où des millions d'êtres humains sont soumis à des conditions de pauvreté et de misère extrêmes. Cette situation est aggravée par la menace généralisée d'une guerre

immorale imposée par les puissances militaires et économiques du monde.

Les travailleurs et les travailleuses de mon pays sont également victimes de cette situation. Ce sont eux qui paient le plus grand prix du sacrifice imposé par les organisations financières internationales, avec la complicité du gouvernement du Nicaragua qui, au lieu d'agir au nom de la nation ne fait que représenter des intérêts parfaitement étrangers aux besoins du pays. La signature du Traité de libre-échange entre les gouvernements d'Amérique centrale et les Etats-Unis, avec tous les risques et les inconvénients qu'un tel traité implique pour nos économies et nos droits sociaux et en matière de travail, est un exemple patent de la soumission des autorités du Nicaragua.

Aujourd'hui, les travailleurs du Nicaragua sont les principales victimes de la profonde corruption publique institutionnalisée par les précédents gouvernements. Ils sont les principales victimes du chômage massif qui dépasse les 50 pour cent de la population active, de la répression syndicale dans les zones franches, notamment contre les travailleuses, de l'instabilité permanente des emplois dans la fonction publique, de la fragilité des conventions collectives soumises aux pressions, et de la suppression des emplois, du chantage exercé sous prétexte qu'une plus grande flexibilité est nécessaire pour encourager les investissements étrangers, qui permet de réduire les droits du travail, de la privatisation aveugle des services de base auparavant assurés par l'Etat, des coupes effectuées dans les budgets de la santé et de l'éducation, de la réduction du salaire minimum suite au pacte signé entre le gouvernement et les employeurs, en violation de la convention (n° 131) de l'OIT sur la fixation des salaires minima, 1970, et du préjudice économique et moral infligé par le gouvernement qui offre des salaires faramineux aux fonctionnaires nommés par le président. C'est tout cela que le néolibéralisme a apporté à mon pays et c'est le résultat du pacte conclu entre les organisations financières internationales et le gouvernement actuel.

Nous dénonçons vivement cette situation et exigeons la restauration effective des droits fondamentaux reconnus par l'OIT. A cette fin, nous demandons à l'OIT d'assurer un meilleur suivi et une aide plus importante au pays.

Avec les autres travailleurs du monde entier, nous réaffirmons notre confiance en un avenir meilleur et notre ferme volonté de continuer la lutte pour atteindre un monde de paix et créer des emplois dignes et décents, avec des syndicats plus forts et unis.

---

*Original anglais: M. AUNG (délégué des employeurs, Myanmar)*

---

Tout d'abord, j'aimerais me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Président pour son élection à l'unanimité à la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

La mondialisation a entraîné de nombreux changements, tels que l'ouverture des sociétés et des économies et la libre circulation des marchandises, des idées et des connaissances. Cependant, les problèmes économiques du monde, notamment ceux des pays en développement, sont loin d'être résolus. La grande majorité des individus aspirent simplement à de meilleures possibilités d'emploi, aspiration légitime à laquelle nous sommes loin de répondre.

Ma délégation pense que, pour résoudre ces problèmes, la création d'emplois devrait être l'une des premières priorités économiques car, sans emploi, l'objectif d'un niveau de vie décent et celui du développement social et économique ne pourront être atteints.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le chômage touche 185 millions de personnes dans le monde. C'est le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Les problèmes de chômage ont donné lieu à des migrations internationales. Des politiques nationales de l'emploi adéquates peuvent contribuer à résoudre le problème des migrations. Nous nous félicitons donc de l'initiative lancée par le Directeur général visant à examiner la question urgente des travailleurs migrants à cette session de la Conférence internationale du Travail.

Au Myanmar, du fait du passage d'une économie centralisée à une économie de marché, le secteur privé s'est développé de plus en plus rapidement, même si cette progression est un peu entravée par les sanctions imposées à notre pays.

La Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Union du Myanmar, que j'ai l'honneur de représenter, est entièrement favorable à la promotion de la croissance de l'emploi. Au Myanmar, de nombreuses zones industrielles ont été créées pour développer et moderniser le pays et, grâce à l'apparition de nouvelles industries, de nombreuses possibilités d'emplois ont été créées.

Nous avons également lancé des initiatives en matière de mise en valeur des ressources humaines. L'établissement d'un parc des technologies de l'information et de la communication a permis de renforcer les connaissances, les compétences et les progrès des entrepreneurs qui ont maintenant accès aux ressources technologiques nouvelles.

Nous promouvons également le travail décent et productif des femmes. L'année dernière, l'Association des femmes entrepreneurs du Myanmar a accueilli la X<sup>e</sup> Conférence mondiale des femmes entrepreneurs à Yangon; les organisations de femmes entrepreneurs de la région y ont participé activement.

Dans un pays en développement comme le nôtre, nous accordons une attention particulière à la croissance des petites et moyennes entreprises. Nous espérons collaborer étroitement avec des entreprises semblables de pays de la région afin de mieux faire face aux problèmes liés à la mondialisation.

Etant donné que la prospérité des entreprises est essentielle à la création d'emplois et à l'amélioration du niveau de vie, les organisations des employeurs jouent un rôle clé; la durabilité des entreprises peut contribuer au développement économique et social. En tant que représentant du groupe des employeurs au Myanmar, nous appuyons l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT parce qu'il vise non seulement à inverser la tendance à la hausse du chômage et à lutter contre la pauvreté, mais parce qu'il cherche également à promouvoir le commerce, la technologie et l'esprit d'entreprise.

Depuis le 17 mai 2004, la Convention nationale historique se réunit, afin d'élaborer une nouvelle Constitution nationale démocratique. C'est la première étape d'une feuille de route qui en compte sept et qui a été annoncée par le Premier ministre en août 2003. Des progrès très importants et de portée très large sont réalisés à la Convention nationale. Le 20 mai 2004, les principes fondamentaux régissant

les devoirs des employeurs et des salariés et des organisations du travail ont été soumis à l'examen, pour pouvoir être intégrés dans le nouveau projet de Constitution.

Nous espérons que la nouvelle Constitution nationale reprendra les dispositions nécessaires à la promotion du bien-être et des droits des employeurs et des salariés.

---

M. CORTEBEECK (*délégué des travailleurs, Belgique*)

---

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer et commenter le rapport *Une mondialisation juste* de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Nous saluons ce rapport parce qu'il s'agit d'un rapport exhaustif, critique et pondéré qui reconnaît plusieurs dysfonctionnements de la mondialisation et place au centre les enjeux sociaux; parce qu'il est le fruit d'une réflexion entre 26 personnes provenant de milieux différents, ce qui est déjà une gageure; parce qu'il insiste sur le besoin de cohérence entre les politiques aux différents niveaux (national, continental et international); parce qu'il reprend la proposition (entre autres, de la Confédération mondiale du Travail) de création d'un conseil de sécurité économique et social au sein des Nations Unies; parce qu'il met le doigt sur les politiques tarifaires et agricoles des pays riches; parce qu'il plaide pour une augmentation de l'aide publique au développement; enfin, parce qu'il recommande un système plus efficace de vote pour mieux représenter les pays en développement.

Surtout, son thème central – à savoir qu'il faut adresser les conséquences sociales de la mondialisation – ne peut jamais être sur-accentué. Nous aurions aimé que le rapport aille encore plus loin sur certains points: sur la dette des pays pauvres, le rapport propose une restructuration, pas une annulation; sur le commerce, le rapport veut bien abroger les obstacles inévitables à l'accès aux marchés mais ne met pas en cause le système de décision de l'OMC; sur le commerce aussi, le rapport ne prévoit pas non plus une structure formelle entre l'OIT et l'OMC chargée des rapports entre le commerce et les normes fondamentales du travail; pour les institutions de Bretton Woods et l'OMC, il ne prévoit pas non plus de structures formelles de dialogue avec le mouvement syndical et les autres acteurs de la société civile.

Mais à ce stade, le défi ne réside pas tant dans l'analyse du rapport que dans le suivi des propositions d'action; par exemple l'examen de l'impact des politiques menées sur le plan international et la mise en place d'un instrument international pour garantir la cohérence entre les politiques et, au sein de l'ONU, la création d'un conseil de sécurité économique et social, la création d'un forum mondial sur les migrations et l'élargissement du dialogue social aux zones franches et aux systèmes mondiaux de production.

De manière globale, la communauté internationale devrait œuvrer au travail décent, au plein emploi, aux meilleures conditions du travail. Aujourd'hui, nous connaissons une surveillance internationale de pays pour le respect des normes internationales macroéconomiques et financières. Pendant que ces indicateurs sont constamment guettés, les indicateurs macrosociaux, tels que le taux d'emploi, le niveau des salaires et la disparité des revenus, sont pratiquement ignorés.

En ciblant davantage le taux d'emploi et de chômage, nous serions obligés de mener une politique de l'emploi. En prévoyant des études d'impact social, nous serions amenés à prévoir des mesures limitant cet impact adverse. C'est ça, une mondialisation plus juste.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> MUGANZA (déléguée gouvernementale, Rwanda)*

---

J'ai l'honneur et le plaisir, au nom de la délégation gouvernementale du Rwanda, de m'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Président et les Vice-présidents de leur élection à la direction de cette Conférence. J'aimerais également féliciter le BIT, en particulier son Directeur général, pour les rapports de très grande qualité qui ont été présentés.

Le gouvernement du Rwanda soutient l'action de l'OIT dans le monde et en particulier en Afrique où, depuis quelques années, elle concentre ses activités sur la réduction de la pauvreté, la prévention du VIH/SIDA, la reconstruction après les crises, le dialogue social et les politiques socio-économiques ainsi que l'intégration régionale.

Dans ce contexte, le gouvernement du Rwanda aimerait que l'intervention de l'OIT soit renforcée, car l'Afrique demeure le continent le plus pauvre et le plus marginalisé. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux pays qui sortent de conflits et qui devraient se doter de plans viables de réduction de la pauvreté par le travail décent et la bonne gouvernance.

La pauvreté engendre l'insécurité, ce qui nuit à la création d'un environnement favorable à l'emploi. La pauvreté favorise la propagation de pandémies, parmi lesquelles le VIH/SIDA est celle qui compromet le plus le développement.

Pour lutter contre la pauvreté, le Rwanda a adopté une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et un plan de développement à l'horizon 2020.

Le Rwanda cherche à accroître sa production agricole et à améliorer sa situation dans les domaines des ressources humaines, de la capacité institutionnelle, de l'égalité entre les sexes, des travaux publics, de la décentralisation, de la bonne gouvernance et de la stabilité macroéconomique.

Dans sa forme actuelle, la mondialisation n'empêche pas l'aggravation du chômage et de la pauvreté dans les pays en développement. Elle semble injuste aux yeux de ces pays, parce qu'elle ne leur permet pas d'accéder aux marchés des pays développés dans des conditions favorables.

En outre, les entreprises nouvelles ne peuvent rivaliser avec les grandes entreprises multinationales ou les produits agricoles subventionnés qui déferlent sur leurs propres marchés. Dans ce contexte, la mondialisation ne donne aucune chance de créer des emplois aux pays les plus faibles.

A cet égard, je me félicite de l'initiative prise par le BIT de créer une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le débat actuel sur l'avenir de la mondialisation, tel que reflété dans le rapport de la commission, permet d'envisager des perspectives plus favorables et une plus grande ouverture pour tous et surtout pour les nations les plus pauvres.

Avant de conclure, je dirai que la discussion du rapport global sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail nous offre l'occasion d'attirer l'attention sur le fait que la Constitution et le Code du travail

du Rwanda consacrent les principes de la liberté d'association et de la négociation collective.

Mon pays réaffirme son engagement de mettre en œuvre les principes fondamentaux de l'OIT, engagement que nous avons pris vis-à-vis des Rwandais en adoptant les principes nationaux de bonne gouvernance et de promotion des droits de l'homme.

Comme la question des ressources humaines figure également en bonne place à l'ordre du jour de cette Conférence, j'aimerais souligner que le gouvernement du Rwanda, sachant que l'ensemble de ses citoyens constituent une ressource essentielle pour le pays, a fait de cette question une priorité de son plan de développement pour les vingt prochaines années. Je voudrais préciser à ce propos que l'enseignement, la formation et la préparation à la vie professionnelle sont inscrits dans notre programme de renforcement des capacités des ressources humaines.

Les migrations internationales – phénomène qui n'est toujours pas contrôlable, surtout dans les pays en développement en raison du manque de données et de l'impossibilité de maîtriser les flux migratoires clandestins – constituent un problème de très grande envergure qui pose de graves difficultés aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays de destination.

Nous espérons que la discussion sur ce sujet nous permettra de dégager des solutions novatrices au problème des migrations de travailleurs et que nous pourrons ainsi accroître la productivité mondiale et mettre un terme à l'exploitation.

Pour conclure, je suis convaincue que notre Conférence contribuera à l'édification d'un monde de liberté, de solidarité, d'unité et de paix.

---

*Original anglais: M. BARAK (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Israël)*

---

Permettez-moi, même aussi tardivement, de saisir cette occasion pour féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents pour leur élection à la présidence de cette session de la Conférence internationale du Travail et de vous remercier de l'excellente manière dont vous en avez dirigé les travaux.

Puisque les aspects sociaux de la mondialisation sont le thème principal de cette Conférence, j'aimerais commencer par féliciter le Directeur général de son rapport sur les conséquences pour l'OIT du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Du point de vue des employeurs, nous avons certes quelques réserves s'agissant de certains éléments du rapport de la Commission mondiale, mais l'on s'accorde à penser, d'une manière générale, que, puisque la mondialisation a un rôle important à jouer dans le développement économique et donc dans la création d'emplois, elle ouvre aussi de larges possibilités pour le développement social. C'est justement là un domaine dans lequel l'OIT peut et doit intensifier ses efforts avec ses mandants et par le biais de son réseau local et régional.

A cette fin, l'OIT doit mettre à profit sa structure tripartite qui lui offre une capacité extraordinaire, si elle sait utiliser la force potentielle des partenaires sociaux qui représentent l'épine dorsale de l'Organisation.

L'année 2004 pourrait constituer un tournant pour l'économie israélienne. A la fin de 2003, le nombre de salariés dans l'industrie s'est stabilisé pour la première fois depuis trois ans et nous avons connu un accroissement de 2,7 pour cent de la production industrielle. Il semble que cette tendance se main-

tiendra compte tenu des données prévisionnelles, et notamment de l'accélération anticipée des échanges commerciaux internationaux, surtout dans le domaine de la haute technologie, ainsi que d'un certain nombre d'autres facteurs d'accompagnement plus locaux, dont notamment la baisse des impôts, directs et indirects, et une éventuelle hausse des salaires en 2004 qui entraîneront peut-être une amélioration de la consommation des ménages, alors que les dépenses publiques devraient rester au même niveau.

Au vu de ces prévisions de croissance pour l'économie israélienne, nous sommes cependant, en tant qu'employeurs, préoccupés par l'instabilité des relations professionnelles dans notre pays. Les dernières années ont vu une multiplication des grèves dans le secteur public qui ont des effets préjudiciables pour le secteur privé, surtout dans le domaine des transports de marchandises maritimes et terrestres.

Dans ces circonstances, le gouvernement a jugé opportun d'introduire un projet d'amendement de la législation régissant le règlement des différends en matière de travail afin de le rendre plus cohérent dans le secteur public, surtout lorsque des services essentiels, tels que les transports nautiques et terrestres, les services de santé, l'administration nationale et municipale, etc., sont perturbés.

Les principaux changements proposés par le gouvernement sont de porter à trente jours, au lieu de quinze, la durée du préavis de grève dans le secteur public permettant la conduite d'une médiation; ensuite, une grève ne serait considérée comme légale que si une majorité des travailleurs y prennent part et l'ont votée, par vote à bulletin secret.

Les idées sous-tendant ce type de proposition prévalent dans un grand nombre de pays industrialisés. Même si les syndicats israéliens s'opposent à ces propositions, nous estimons qu'elles peuvent être considérées comme une base juste pour le règlement des conflits du travail, surtout lorsque des services publics essentiels sont perturbés.

Un autre sujet préoccupe en ce moment les différents acteurs du monde du travail en Israël c'est la nomination par le ministre de la Justice d'une commission de sages, présidée par un ancien juge de la Cour suprême, chargée d'examiner le statut du Code du travail par rapport au système judiciaire israélien. Certains pensent que le Code du travail devrait être intégré dans le système judiciaire général. Nous pensons qu'il devrait conserver son statut actuel et sa spécificité pour le règlement des conflits du travail, même si la procédure pourrait être améliorée pour accroître l'efficacité et la rapidité des tribunaux.

Quelques orateurs au cours du débat ont choisi de traiter du conflit actuel au Moyen-Orient, surtout pour ce qui concerne la question palestinienne.

A cet égard, permettez-moi de citer un passage du rapport du Directeur général de l'OIT, selon lequel: «l'intensification du conflit entraîne une baisse de l'activité économique et, par conséquent, une aggravation du chômage». Si les dirigeants palestiniens n'avaient pas lancé une campagne de trois ans et demi de violences, les deux parties ne seraient pas confrontées aux difficultés actuelles. L'activité économique s'en serait trouvée accrue et le chômage, aussi bien des palestiniens que des israéliens, aurait été limité.

Par exemple, les Palestiniens par leurs attaques terroristes ont fait de leur mieux afin de bouleverser

la zone industrielle conjointe d'Erez qui est l'expression de l'espoir de la coopération économique entre Israéliens et Palestiniens. La même chose s'est produite dans le passage de Karnie où des marchandises sont transportées.

En conclusion, j'aimerais citer un autre extrait du rapport du Directeur général, M. Somavia: «une solution ne peut être trouvée que dans le cadre de la négociation et du dialogue».

---

*Original anglais: M. BENYDIN (délégué des travailleurs, Maurice)*

---

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président, et les membres du bureau de leur élection pour diriger les délibérations de cette session.

Avec l'accélération de la mondialisation et de l'évolution technologique et avec l'émergence de nouvelles méthodes de travail, les défis qui se présentent aux travailleurs et aux syndicats se sont multipliés, s'ajoutant à nos responsabilités fondamentales concernant la protection et la défense des droits inaliénables des travailleurs. Ainsi, les syndicats doivent être de véritables chiens de garde ainsi que des contrepoids pour lutter contre les effets pervers de la mondialisation et orienter celle-ci vers les principaux courants de justice sociale et de valeurs humaines, favorables à la dignité des travailleurs et au travail décent et respectueux de nos besoins élémentaires tels que la nourriture, la santé, l'éducation, le logement et un environnement sain.

Nous aimerions également promouvoir une bonne gouvernance, qui encourage davantage de participation des travailleurs, l'obligation de rendre des comptes, la transparence et l'État de droit. La mondialisation, sous toutes ses formes doit répondre aux problèmes pressants que sont le chômage, le sous-emploi, la marginalisation des groupes vulnérables, et plus particulièrement la pauvreté.

La mondialisation ne doit pas être autorisée à se poursuivre telle qu'elle se présente aujourd'hui, car elle sert les intérêts des riches et des puissants, aux dépens des pays les moins développés et des pays en développement.

Il est regrettable que, dans le contexte de l'économie mondialisée, les économies néolibérales aient des impacts de plus en plus pervers et négatifs sur les droits des travailleurs et sur la société en général, et ce, à cause de la privatisation de services essentiels comme les télécommunications, l'eau, l'électricité et le transport.

En outre la délocalisation, l'externalisation des tâches, la déréglementation et la flexibilité de l'emploi suscitent aussi le mécontentement et la profonde inquiétude des travailleurs et des syndicats; les normes et la législation du travail ne sont plus respectées.

Il est cependant réconfortant d'assister à cette campagne lancée par l'OIT depuis des années pour la dignité des travailleurs et pour des emplois décents, c'est-à-dire avec une rémunération qui permette aux travailleurs de pourvoir aux besoins de leurs familles. Effectivement la Déclaration de l'OIT, relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 exprime sans équivoque ce que tous les Membres doivent faire, à savoir: respecter, promouvoir, et réaliser les droits des travailleurs tels que consacrés dans les conventions fondamentales, à savoir: la liberté syndicale, le droit à la négociation collective réelle, la suppression du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'absence de discrimination dans le travail.

A Maurice, après de nombreuses revendications syndicales, nous attendons patiemment la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Il faut également souligner que le gouvernement de Maurice a entrepris une nouvelle législation visant à remplacer la législation sur les relations professionnelles, en place depuis 1973, qui était l'objet d'un profond mécontentement et que récusait les syndicats.

Toutes les fédérations syndicales de Maurice se sont jointes pour proposer un document commun afin de prévoir un cadre juridique nouveau régissant les relations professionnelles selon les principes d'une législation du travail démocratique. Avec cette nouvelle législation, le mouvement syndical espère que les obstacles au droit de grève seront levés et que la négociation collective sera refaçonée et redéfinie. Les travailleurs de Maurice attendent des changements majeurs en ce qui concerne le mécanisme de règlement des différends sans retard indu, la consolidation du tripartisme et la promotion du dialogue social.

La protection et la sécurité sociales sont considérées par les Nations Unies comme un droit social. Or seule une minorité très faible de travailleurs en bénéficie. Il est donc essentiel que les entreprises privées instaurent une responsabilité sociale qui intègre notamment un dialogue social authentique et efficace avec les syndicats, et poursuivent des politiques en faveur des avantages sociaux et d'une amélioration du statut, de la protection et du bien-être des travailleurs.

Ce qui nous préoccupe c'est la persistance de l'insécurité socio-économique, notamment l'exposition des travailleurs à des conditions déplorables de santé et de sécurité au travail. Des politiques sociales doivent être adoptées pour lutter contre le VIH/SIDA, qui aggrave la pauvreté et alimente la pandémie des orphelins, précipitant notre société dans l'insécurité.

En tant qu'organisation syndicale, dont les politiques sont profondément imprégnées des droits des travailleurs, nous ne pouvons pas rester indifférents au sort et aux difficultés des travailleurs étrangers employés dans les zones franches d'exportation. Nous sommes très préoccupés par le fait que les discriminations et l'exploitation gagnent du terrain dans la plupart des pays où sont déjà touchés les travailleurs migrants, et je pense en particulier aux problèmes de la sous-rémunération et des mauvaises conditions de travail, qui résultent le plus souvent de la non-application des deux conventions de l'OIT n°s 97 et 143.

Nous considérons que la meilleure manière de combattre cette exploitation des travailleurs migrants c'est de leur permettre d'exercer leur droit à adhérer à un syndicat, conjointement avec les dispositions des conventions n°s 87 et 98 de l'OIT. Ils devraient aussi avoir le droit de cotiser à des caisses d'assurance et de retraite, ainsi que le droit à la réunification des familles.

A Maurice, le mouvement syndical ne reste pas inactif ni indifférent aux difficultés et aux problèmes des travailleurs migrants. Nous attendons avec intérêt le soutien et l'assistance technique de l'OIT pour constituer des unités spécialisées au sein de notre structure syndicale afin de mieux défendre les droits des travailleurs migrants et d'assurer leur protection en tout temps et en toutes circonstances.

En dernier lieu, j'espère que les délibérations et conclusions de cette Conférence contribueront à améliorer les conditions de vie dans le monde entier et nous aideront à réaliser l'objectif consistant à édifier un monde meilleur, empreint de justice sociale.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> DEJANOVIC (conseillère technique et déléguée suppléante des travailleurs, Croatie)*

---

C'est un grand honneur pour moi de représenter les travailleurs croates au sein de cette assemblée. Etant l'une des rares femmes à prendre la parole, je souhaite féliciter l'OIT pour la lutte qu'elle mène partout dans le monde en faveur de l'égalité des sexes. Bien que l'OIT défende la justice sociale, le travail décent et une mondialisation à visage humain, les normes fondamentales du travail sont beaucoup trop souvent violées. Il est extrêmement préoccupant de constater que l'on refuse encore aux travailleurs la liberté syndicale, le droit de s'organiser pour protéger les droits fondamentaux au travail ainsi que leur propre dignité. L'organisation des travailleurs migrants et des travailleurs de l'économie informelle reste un enjeu majeur.

Je tiens à remercier le Directeur général d'avoir attiré l'attention de l'opinion publique mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Les hypothèses sur la façon dont la mondialisation influence l'économie mondiale de petits pays comme la Croatie et la vie quotidienne de ses travailleurs sont plus contradictoires que jamais.

Quatorze années de transition, marquées par des privatisations et des restructurations mal gérées, ont suscité un sentiment de rejet vis-à-vis de la mondialisation et des doutes quant à son potentiel de création d'emplois et de richesses.

La Croatie a pour objectif stratégique d'entrer dans l'Union européenne. Un consensus tripartite entre les partenaires sociaux et le gouvernement est nécessaire pour soutenir les politiques de développement et le renforcement des capacités nationales, qui nous permettront de tirer le meilleur parti de la mondialisation.

Seule une croissance vigoureuse et stable peut permettre une création durable d'emplois de qualité.

Les accords financiers du gouvernement de la Croatie avec le FMI et la Banque mondiale ne favorisent pas toujours la réalisation de ces objectifs, ce qui rend notre tâche particulièrement difficile.

Les institutions financières internationales s'occupent avant tout des questions relatives à la discipline budgétaire, aux liquidités internationales de l'Etat et aux ajustements structurels et ne prennent pas en compte les priorités nationales comme la croissance réelle et la création d'emplois de qualité.

En ce qui concerne le rapport de la Commission mondiale, nous approuvons sans réserve l'idée d'organiser des débats coordonnés sur les divers aspects de la mondialisation. Nous souhaitons que notre voix soit entendue dans ces enceintes internationales.

Pour des petits pays comme la Croatie, le dialogue et l'organisation de forums bien ciblés sont un excellent moyen pour examiner les structures de la production mondiale et des investissements, sans s'isoler dans une perspective défaitiste.

Il faut réviser les volets des politiques nationales qui concernent la mise en valeur des ressources humaines et l'amélioration de l'accès à l'éducation et

aux compétences, afin de permettre à la population de bénéficier des possibilités de création d'emplois qu'offre la mondialisation.

Nous avons besoin d'une politique de l'emploi active et d'une politique sociale intégrée pour aider ceux qui ont du mal à entrer dans le jeu du marché libre.

Le moment est venu de reconnaître que les questions concernant la cohérence des politiques commerciales, financières et sociales concernent directement les syndicats, et que ces derniers ont la légitimité requise pour les examiner.

Pour conclure, nous saluons la mission de l'OIT, qui consiste à faire de la mondialisation un jeu où tout le monde gagne et à créer un contexte plus favorable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies.

Nous encourageons l'OIT à associer les partenaires sociaux pour réaliser des études de cas qui l'aideront à formuler ses méthodes et ses stratégies.

Dans notre volonté d'influer sur le choix des politiques nationales, pour minimiser les préjudices et maximiser les avantages pour les travailleurs, nous saurions gré à l'OIT de nous accorder l'aide la plus généreuse possible, et, d'une manière générale, nous appelons de nos vœux une redéfinition du système de Bretton Woods.

*(M. Attigbe prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original anglais: M. DEVENDRA (délégué des travailleurs, Sri Lanka)*

---

Tout d'abord, je souhaite féliciter le Président de son élection à la présidence de cette Conférence. Je souhaite également féliciter les deux Vice-présidents de la Conférence de leur élection. Je leur souhaite plein succès.

Cette année, la Conférence doit aborder trois sujets qui intéressent particulièrement notre pays et ses travailleurs. Le sujet du travail dans le secteur de la pêche nous intéresse particulièrement, car Sri Lanka étant une île, la pêche permet à la plupart des gens des côtes d'assurer leur existence. Nous avons quelque 200 000 travailleurs à l'étranger. Le transfert de fonds de ces travailleurs migrants constitue la principale source de recette en devises de notre pays. Ces secteurs ne sont pas organisés et ne sont pas couverts par le droit du travail de notre pays, ce qui rend les travailleurs dans ces secteurs très vulnérables aux risques et à l'insécurité liés à leur emploi. Notre délégation de travailleurs va participer activement aux travaux de ces commissions.

Permettez-moi de présenter à cette assemblée la situation actuelle de mon pays qui a une incidence directe sur les libertés et le niveau de vie de mon peuple. Comme vous le savez, mon pays est touché par des problèmes liés à la rébellion dans le nord et l'est du pays. Le gouvernement précédent, qui a quitté le pouvoir en avril de cette année, avait signé un cessez-le-feu avec les militants tamouls et cet accord reste en vigueur sous la direction du nouveau gouvernement qui s'est engagé à poursuivre le processus de paix, facilité par le gouvernement norvégien. Les négociations sont très lentes et il est difficile d'arriver à une solution politique négociée pour régler le problème ethnique de mon pays.

Sri Lanka, comme vous le savez, dépend beaucoup de ses exportations. L'industrie du vêtement joue un rôle essentiel dans ces activités centrées sur l'exportation. Les gouvernements de beaucoup de pays en développement s'inquiètent de l'incertitude

pour les industries de l'habillement après 2005, lorsque le système des contingents sera aboli. En tant que pays ayant ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, Sri Lanka se félicite que l'Union européenne ait accordé une réduction supplémentaire des droits par rapport au système généralisé de préférence actuel. Nous sommes fiers que notre pays ait été le premier à réussir à obtenir des concessions de la part de l'Union européenne à propos du respect des normes du travail.

Alors que notre droit du travail est généralement conforme aux droits humains et aux normes internationales du travail, il a été attaqué récemment à cause des pressions des institutions financières internationales et des entreprises locales pour rendre le marché du travail plus souple, soit disant pour créer un environnement propice à l'emploi. Les syndicats se sont trouvés opposés à cette politique qui tend à promouvoir l'exploitation des travailleurs et l'insécurité liées à leur emploi. Le gouvernement actuel s'est engagé à aider les travailleurs à cet égard.

Je saisis cette occasion pour mentionner les travaux des bureaux régionaux de l'OIT sur des questions professionnelles. Le bureau de Colombo, dirigé par son directeur dynamique, doit être félicité de son enthousiasme et de son engagement dans ses rapports avec toutes les parties prenantes en vue de promouvoir le programme pour un travail décent. Toutefois, un domaine où il n'y a pas eu beaucoup de progrès est celui de la mise en œuvre réelle des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98. Les différents gouvernements de notre pays ont adopté une attitude ambiguë quant au besoin d'appliquer les conventions pertinentes, aussi bien dans la législation que dans la pratique.

Enfin, en tant que délégué travailleur représentant un pays qui a été le premier dans la région de l'Asie du Sud à libéraliser son économie, je puis dire que les avantages attendus de cette transformation n'ont pas bénéficié au peuple, et dans notre pays il y a une forte résistance contre l'obéissance sans condition aux principes dictés par les institutions financières internationales. C'est une situation à laquelle on devra faire face avec équité.

---

*Original anglais: M. LAMBERT (délégué des employeurs, Royaume-Uni)*

---

La mondialisation est une réalité, elle nous entoure et on ne saurait l'éviter. Le problème n'est pas de savoir si la mondialisation en soi est une bonne ou une mauvaise chose mais bien de savoir comment la mettre au service de tous et le rapport global nous aide précisément à le faire.

Ce rapport se démarque en récusant l'argument rebattu selon lequel les avantages de la mondialisation, pour un groupe ou pour une partie du monde, se feront toujours au détriment d'un autre groupe ou d'une autre partie du monde. Or la mondialisation peut être bénéfique pour tous. La mondialisation a apporté des bénéfices bien connus pour les entreprises, à savoir l'accès à de nouveaux clients et de nouveaux marchés, le transfert des meilleures pratiques, des économies d'échelle pour ne citer que celles là. Toutefois, si la mondialisation est bien gérée, ses avantages peuvent être bien plus larges. Dans ce contexte d'égalité des chances, le commerce entre différents pays et parties du monde contribue à réduire la pauvreté, à augmenter les investissements et aboutit à la croissance économique. La mondialisation peut-être bonne pour les travailleurs, à mesure

que, dans les entreprises, les bonnes conditions de travail et le bien-être deviennent la norme. Ces facteurs retiennent le personnel et préservent l'image des entreprises dans un marché global de plus en plus concurrentiel. La mondialisation peut également donner l'occasion aux jeunes de trouver un emploi et de devenir d'excellents employés. La mondialisation peut être bonne pour les consommateurs. En effet, ils ont davantage de pouvoir pour effectuer des choix économiques, ils peuvent profiter des prix inférieurs rendus possibles par des méthodes de production mondialisées.

Le rapport global identifie très justement les bénéfices potentiels de la mondialisation. De même, il rappelle qu'il faut prendre des mesures afin que les avantages et les possibilités procurés par la mondialisation puissent être une réalité pour tous. S'il fallait identifier deux principes fondamentaux sur lesquels le rapport repose, je citerais l'équité et l'efficacité. Le rapport souligne la nécessité d'avoir l'équité et l'efficacité dans la gouvernance mondiale. Le rapport rappelle également que les résultats des prises de décisions internationales doivent absolument être équitables et efficaces pour tous les pays concernés.

C'est bien parce que ces principes sont tellement importants que nous devons absolument disposer d'une structure capable de les traduire en faits. Il faut définir clairement quel est le rôle de l'OIT dans la mise en place de cette structure.

L'OIT doit savoir précisément ce qu'elle doit faire. Le rapport de la Commission mondiale s'adresse à tout un éventail d'acteurs sociaux, économiques et gouvernementaux. Le rôle de l'OIT est de promouvoir le travail décent et la justice sociale. Le rapport de la Commission mondiale ne doit pas être vu comme une occasion pour l'OIT d'élargir son mandat, au point d'interférer ou de reproduire le travail d'autres organisations. L'approche privilégiée doit être la promotion de la création d'emplois, notamment dans les PME. Il faudra tenir compte des initiatives existantes, et en particulier des travaux d'autres agences internationales. De même, l'OIT doit suivre de près les initiatives qu'elle a elle-même lancées en utilisant les instruments existants, dans la mesure du possible, plutôt que de réinventer de nouveaux instruments.

Les idéaux de portée universelle, débattus dans des forums comme celui-ci, ne prennent corps que lorsqu'ils sont traduits en idéaux pratiques, au niveau adéquat. Le rapport global reconnaît cela. La raison pour laquelle nous ne pouvons pas défendre une approche unique est que des pays différents ont des capacités différentes et qu'ils ne ratifieront pas les conventions au même rythme. Le rôle de l'OIT n'est pas d'essayer de diriger ou de contrôler les dialogues locaux. L'OIT doit travailler avec les organisations nationales ou régionales pour les aider à communiquer avec leurs gouvernements. Au cours de mon intervention, j'ai parlé de la mondialisation au niveau mondial. Mais, dans mes commentaires finaux, j'aimerais être plus précis sur ce qui doit être fait au sein de cette Organisation, si nous voulons relever le défi qui nous est lancé.

L'OIT doit être un modèle de bonnes pratiques. Elle doit montrer la voie par l'exemple. L'OIT emploie un grand nombre de personnes dans le monde, des gens qui sont le fer de lance du combat pour un monde meilleur. Toutefois, ce groupe d'employés ne sera véritablement efficace que s'il est lui-même habilité. Ces employés doivent pouvoir proposer

des idées qui seront entendues et qui feront l'objet d'un débat libre. Les meilleures organisations se distinguent par la qualité de leur gestion. Cette Organisation sera meilleure encore, si elle continue à développer et à mettre en application ces types de politique de développement humain. Ce n'est qu'à cette condition que l'OIT sera à même d'attirer les meilleures personnes dont elle a besoin pour être une Organisation efficace, capable d'induire de véritables changements.

La poursuite des réformes internes, notamment la réforme du Conseil d'administration et de cette Conférence, sera fondamentale si nous voulons que l'OIT continue à être efficace et pertinente.

*Une mondialisation juste* devrait avoir pour conséquence de donner l'espoir à tous qu'un véritable changement est possible. Imaginez seulement ce que cela pourrait signifier. De plus en plus de gens trouvant un emploi, un meilleur niveau de vie pour tous, et surtout, le fléau de la pauvreté petit à petit éliminé. A nous tous de créer les conditions nécessaires pour atteindre ces objectifs d'une importance vitale.

---

*Original anglais: M. LEWIS (délégué des employeurs, Jamaïque)*

---

C'est pour moi un honneur de prendre la parole à cette Conférence. A l'instar des autres délégués, j'aimerais féliciter le Président pour son élection à la présidence de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Personne ne niera que l'OIT, par son travail, a contribué à changer le monde de façon positive au cours des 85 dernières années. Mais, face aux changements mondiaux, l'OIT est confrontée aujourd'hui, et chaque jour, à des défis considérables. L'OIT est-elle capable de les relever? La réponse est sans équivoque, c'est un oui clair et net.

Sous la direction éclairée de notre Directeur général et avec la coopération et l'engagement de tous ses membres, je ne doute pas que cette Organisation soit capable de relever tous les nouveaux défis.

L'humanité s'épanouit avec les défis. Parfois, les inventions et les découvertes sont le résultat d'une quête passionnée et d'une recherche de la perfection; dans d'autres cas, elles sont le résultat du désir de faire du monde un lieu plus sûr, plus paisible, plus confortable et plus juste pour tous.

C'est cette quête d'équité qui a orienté le rapport de la commission *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*.

Si nous voulons une mondialisation juste, avec un espoir de créer des opportunités pour tous, il y a certains domaines centraux auxquels il faut s'attaquer avec passion.

Chaque nation doit mettre sa population au centre de tous ses programmes. Aucun plan économique ne mérite d'être discuté si son objectif en fin de compte n'est pas d'apporter des avantages réels pour tous, le premier de ces avantages étant le travail décent.

Les gouvernements nationaux ont pour responsabilité de créer un environnement favorable aux investissements. Ce n'est qu'ainsi que leurs économies pourront croître et créer des emplois décents. Dans de tels environnements, il faut qu'une place fondamentale soit réservée à l'éducation et à la formation car ce n'est qu'ainsi que l'on renforcera le capital humain. Au bout du compte, nous parviendrons à une plus grande efficacité et une plus grande productivité des biens et des services.

Lorsque je parle du travail décent, je pense également au travail des enfants qui doit être éliminé. On ne peut pas accepter que les enfants n'aillent pas à l'école et ne reçoivent pas de formation dès tout petits parce qu'ils seraient obligés de travailler.

Mon deuxième commentaire est que la mondialisation juste doit absolument garantir des règles de commerce justes et des règles d'investissement tout aussi justes. Comment parler de mondialisation juste si les règles de commerce et d'investissement injustes continuent d'empêcher les pays en développement de profiter des possibilités économiques qui existent.

Des règles justes ne sont pas bonnes uniquement pour les pays en développement pauvres, elles ont également des avantages pour les pays développés. Bien évidemment, si une plus grande prospérité résulte d'une expansion du marché des biens et des services, les pays en développement pauvres y trouveront également leur compte.

Cela signifie aussi qu'il faut créer des emplois, réduire le chômage, éliminer la pauvreté, réduire la criminalité et surtout assurer une stabilité politique.

Le monde aujourd'hui est un village planétaire. Espace et langue ne séparent plus le monde. Les vicissitudes de la guerre, de la pauvreté et du chômage ont entraîné d'importants mouvements migratoires mondiaux.

Ce phénomène nous fait craindre la fuite des cerveaux, avec toutes ses implications pour les pays en développement pauvres, et nous savons bien quelles sont ces implications.

Et puis il y a cette fuite en avant. Je parle, bien entendu, du VIH/SIDA. Selon les estimations, il y a plus de 40 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA, et neuf malades sur dix sont des adultes dans la fleur de l'âge. Donc, plus que jamais, les trois partenaires – le gouvernement, les employeurs et les travailleurs – doivent promouvoir et orienter une action efficace sur le lieu de travail et ailleurs, si nous voulons véritablement arrêter la propagation de cette maladie.

Nous ne sortirons pas de la pauvreté par des vœux pieux. La seule manière de s'en sortir c'est de travailler. Pour ce faire, il faut commencer au niveau national à travailler en équipe. Nous devons savoir que nous sommes tous responsables du bien-être national et, ensemble, nous pouvons changer les choses.

La division ne nous mènera nulle part, il faut trouver un équilibre qui nous amènera à l'harmonie, à la paix, à l'équité et à la justice afin de créer des opportunités pour nos peuples.

La mondialisation juste, au bout du compte, ne sera possible que s'il y a une gouvernance responsable au niveau national, et qui soit capable d'influencer la gouvernance internationale. Il faut aussi qu'il y ait des principes et des pratiques éthiques dans les entreprises, car elles sont fondamentales pour l'efficacité et la productivité, et il faut enfin la justice sociale.

Ces principes s'appliquent également à des organisations comme la Banque mondiale, le FMI, et l'OIT, en tant qu'organisme qui fixe les normes au niveau international, a un rôle à jouer dans son dialogue avec ces institutions.

Nous, groupe tripartite de gouvernements, d'employeurs et de travailleurs, représentants des pays du monde entier, savons ce qui doit être fait, que l'OIT joue son rôle, et nous lui en savons gré, que nous avons la capacité de jouer notre rôle, mais

que nous n'avons apparemment pas la volonté de le faire.

Dans l'intérêt de nos peuples et d'un monde meilleur, faisons ce qui est juste, faisons ce qui est noble et faisons ce qui doit être fait.

---

*Original arabe: M. MATTAR (délégué des employeurs, Emirats arabes unis)*

---

La Fédération des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des Emirats arabes unis participe depuis de longues années aux travaux de la Conférence internationale du Travail. Nous avons pris part activement aux débats parce que nous sommes convaincus de l'importance des activités menées par l'OIT et ses divers organes pour réaliser ses objectifs de promotion et de soutien aux partenaires sociaux des Etats Membres. Par ailleurs, la politique de notre pays est de s'ouvrir à la communauté internationale et de coopérer avec toutes les organisations internationales et agences spécialisées. La meilleure preuve de cette politique d'ouverture étant l'accueil par l'Etat des Emirats arabes unis de nombreuses conférences internationales, telles que la réunion de la BIRD ou la réunion du FMI, en 2003.

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est extrêmement important, il met l'accent sur les caractéristiques du travail au niveau national, tout en tenant compte des influences internationales. Parmi les vérités soulignées par le rapport, il faut mentionner le fait que la mondialisation ne peut réussir sans une activité nationale réussie et qu'une mondialisation juste commence de l'intérieur du pays et non de l'extérieur. Il convient donc de préparer un climat propice au commerce, à l'investissement et au marché du travail à l'intérieur afin d'assurer la compétitivité avec l'extérieur. Notre délégation approuve cette orientation et, je puis vous assurer que notre politique s'appuie sur une économie libre, le libre-échange. Nos marchés sont ouverts aux investissements étrangers et aux investissements intérieurs, nous n'imposons pas de taxes et nous préparons un environnement adéquat qui garantit la sécurité des investisseurs, des travailleurs et de tous les résidents dans notre pays.

La communauté internationale a besoin d'une mondialisation juste qui donnerait des chances égales à tous. Mondialisation qui, effectivement, garantirait la liberté de commerce, la liberté d'échange de capitaux et de marchandises et la liberté de transfert des technologies et qui mettrait fin aux politiques protectionnistes, imposées par quelques grands pays industriels sur les exportations des pays en développement.

Ainsi le rapport et les recommandations qui y sont formulés appellent une coopération de toutes les organisations internationales et régionales concernées afin d'étudier et d'évaluer ce rapport et de mettre en œuvre ses recommandations.

Nous approuvons le rapport du BIT sur les travailleurs migrants et la nécessité de protéger leurs droits. Nous sommes heureux de dire que les travailleurs migrants et étrangers aux Emirats arabes unis jouissent d'une protection juridique entière, parfaitement conforme aux normes du travail. La situation des travailleurs étrangers est considérée comme une situation temporaire régie par des contrats de travail conclus entre le travailleur et l'employeur et ratifiés par les organismes publics compétents. Ce sont des contrats temporaires appli-

cables pour une durée déterminée. Par conséquent, notre expérience ne correspond pas au concept de migration internationale de la main-d'œuvre mais à la notion de travailleurs invités utilisée par le Directeur général pour décrire la situation de ces travailleurs qui travaillent hors de leur pays pour une durée déterminée.

Je voudrais remercier le Directeur général du Bureau international du Travail, pour son souci constant de suivre la situation des travailleurs et des employeurs de Palestine et des territoires arabes occupés. Le rapport présenté cette année par la mission de haut niveau a révélé les nombreuses formes de souffrance subies par les travailleurs et les employeurs de cette région du monde. Notre délégation lance à cette tribune, et dans cette Conférence, un appel au Conseil d'administration et au Directeur général afin qu'ils prennent les mesures conséquentes à leur mandat pour soutenir tous les partenaires sociaux en Palestine et dans les territoires arabes occupés et renforcer leur capacité à lutter contre les effets négatifs de l'occupation, de la colonisation et de l'agression israélienne. Il est important que l'Organisation apporte une aide continue au peuple palestinien jusqu'à la fin de l'occupation, la libération de sa terre et l'instauration d'un Etat palestinien indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Nous appelons également tous les organes compétents de l'OIT à offrir une assistance aux partenaires sociaux en Iraq, en raison des conditions difficiles dans lesquelles ils vivent.

---

*Original espagnol: M. RUGGIERO (représentant, Union latino-américaine des travailleurs municipaux)*

---

En premier lieu, permettez-moi de féliciter le Directeur général de son rapport à la Conférence, qui souligne les efforts déployés par le BIT pour promouvoir, grâce au tripartisme et au dialogue social, les normes internationales du travail et les politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage. Tout cela donne des résultats positifs.

Corroborant cette affirmation, depuis quelques années, on note une évaluation discrète, mais non moins significative, dans la documentation de la Banque mondiale et du FMI qui commencent à reconnaître l'importance des politiques sociales et la nécessité de tenir compte de la politique de développement durable, conformément aux vues de l'OIT sur l'emploi et la stabilité du travail.

Ce changement de cap, on le doit à l'OIT, qui intervient auprès des organisations financières multilatérales, afin qu'elles revoient leur position en matière économique, sociale et de travail.

L'Union latino-américaine des travailleurs municipaux (ULAT-MUN) compte vingt organisations syndicales nationales d'Amérique latine et des Caraïbes. Depuis 1994, date de sa fondation, elle participe activement à la Conférence internationale du Travail, ainsi qu'aux réunions et activités sur le travail municipal organisées par le BIT.

J'aimerais commenter maintenant les priorités de notre organisation, les axes sur lesquels repose l'action du syndicalisme municipal en Amérique latine.

Nous recevons des informations en permanence, grâce aux échanges que nous maintenons avec les travailleurs municipaux de toute l'Amérique latine, et nous voyons ainsi quels sont les graves problèmes qui touchent à la configuration même de la réalité sociopolitique et économique ainsi que leurs

répercussions sur la situation de l'emploi dans chaque pays de la région.

Il y a bien sûr le problème de l'économie informelle et la nécessité que le mouvement syndical se dote d'une véritable stratégie de lutte contre le travail informel, axée sur la lutte contre le modèle hégémonique qui le sous-tend.

A cet égard, nous estimons que le syndicalisme devra participer activement à l'élaboration de normes positives concernant la politique des pouvoirs publics et la législation relative à l'économie et au travail informels.

A cet égard, l'Union des travailleurs municipaux d'Amérique latine exprime sa préoccupation relative à un certain nombre de situations qui ont été dénoncées par les travailleurs municipaux de certains pays qui lui sont affiliés, notamment le Panama, où le gouvernement national enlève aux autorités locales la possibilité de collecter la taxe sur l'installation d'enseignes publiques; il s'agit là d'un retour en arrière pour la décentralisation initiée en 1995.

Il y a également le cas du Chili où les gouvernements municipaux ont engagé une nouvelle série de privatisations, d'externalisations et de mises en gérance d'espaces publics concédés pour des activités privées, autant d'initiatives auxquelles les travailleurs municipaux commencent à s'opposer.

S'agissant des stratégies syndicales, nous considérons que le mouvement syndical doit œuvrer conformément aux alliances passées avec les organisations de l'économie informelle, afin de poursuivre les stratégies visant à intégrer les travailleurs en prenant le soin d'adapter les stratégies d'alliance aux différents secteurs et aux différentes régions. Les politiques municipales devront promouvoir l'idée que les travailleurs engagés dans la vie publique s'organisent sur le modèle associatif et coopératif afin d'optimiser le processus de production et de commercialisation.

La ULAT-MUN a mis au point des actions sur la base des caractéristiques communes des réalités socio-économiques des pays d'Amérique latine.

Je parle de l'impact de la mise en place au cours de ces dix dernières années, des politiques néolibérales et d'ajustement, qui se sont traduites partout par une précarité accrue des conditions d'emploi et par une augmentation du chômage. Cette vérification empirique non seulement nous a permis d'échanger des informations sur les réalités de nos pays, mais elle a également été le véhicule essentiel pour pouvoir définir des positions communes et consolider ainsi notre stratégie de défense des droits individuels et collectifs du travailleur municipal dans cette région.

Parlant spécifiquement de l'évaluation des conditions de travail dans le secteur public municipal en Amérique latine, les questions déjà signalées par les représentants de l'ULAT-MUN dans leurs allocutions à cette tribune sont toujours d'actualité.

J'aimerais citer quelques cas particuliers, notamment l'extrême gravité de la situation en ce qui concerne les activités syndicales en Colombie, où l'on a encore des assassinats de dirigeants syndicaux; ce sont là des actes que nous devons condamner et nous demandons à cette organisation internationale de prendre les mesures les plus drastiques pour protéger l'intégrité physique des dirigeants syndicaux et leur permettre de jouir sans restriction de leur liberté syndicale.

Au Venezuela aussi, l'activité syndicale se heurte à une obstruction considérable du fait de la mise en place de mécanismes qui dressent des obstacles à l'affiliation des travailleurs et à l'exercice de leur représentation.

Au Chili, les travailleurs municipaux subissent des pressions de la part des autorités gouvernementales et ont même formulé une plainte parfaitement justifiée devant l'OIT pour violation des droits du travail et des droits syndicaux dans ce secteur, une plainte qu'a suscité l'expression publique de tout le soutien de la ULAT-MUN et de la totalité des organisations membres.

En Argentine, également, notamment dans le secteur municipal, la Confédération des ouvriers et des employés municipaux de l'Argentine – la COEMA qui représente ces travailleurs – réclame une refonte des salaires sur la base des prestations salariales accordées au secteur public national et, dans cette optique, appelle les travailleurs syndiqués et leurs organisations à se mobiliser.

Nous dénonçons également la violation des droits syndicaux dans la plupart des municipalités d'El Salvador.

Je dirais qu'en général, dans le domaine du travail, les privatisations et l'externalisation des activités de ce secteur, ont nettement diminué par rapport aux années passées, mais elles restent, dans bien des cas, les causes principales des conflits du travail et de la corruption, des mises à pied, de la détérioration des conditions de travail et de la moindre qualité des services publics.

Il y a aussi des restes de politiques néolibérales qui, dans certains milieux, affectent encore la stabilité de l'emploi public, puisqu'elles prétendent la restreindre, voire la supprimer, dans de nombreux pays de la région. Nous nous opposons publiquement au maintien de cette orientation. Depuis l'organisation que je représente, nous défendons la nécessité d'appliquer les principes de tutelle et de garantie, conformément aux conventions n<sup>os</sup> 87, 98, et 151 de l'OIT.

Nous voyons également un motif de préoccupation et une source d'injustice dans le niveau extrêmement bas des revenus des travailleurs municipaux en Amérique latine, qui s'explique par le maintien de certaines règles pour la répartition des richesses dans la région, qui sont parmi les plus rétrogrades du monde, de sorte que l'on enregistre des réclamations fréquentes de différentes organisations syndicales du continent qui revendiquent un relèvement des salaires, qui sont inférieurs aux indicateurs du seuil de pauvreté dans cette région.

La nécessité de progresser vers l'incorporation des questions sociales du travail dans les processus d'intégration économique de la région latino-américaine demeure une préoccupation de cette organisation, préoccupation qui s'est accentuée en raison des graves effets de la crise financière que la région a traversée.

L'incorporation d'un noyau social – comme l'envisage l'OIT – dans des processus d'intégration comportant un minimum de références à la non-discrimination, à l'interdiction du travail forcé, à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'éradication du travail des enfants, telles sont les bases incontournables d'une intégration viable.

Je dirai, pour conclure, que l'endettement externe de nos pays et la forte pression des groupes de créanciers, en particulier de ce qu'il est convenu d'appeler les fonds rapaces, ainsi que la pression

des organismes multilatéraux de crédit, conditionnent la croissance économique et le développement desdits pays, d'où la nécessité d'instaurer des règles de justice sociale qui rendent possible une société équitable et durable, et c'est ce sur quoi cette Organisation devrait, à l'avenir, centrer son attention et son action.

---

*Original anglais: M. DE PURY (représentant, Organisation mondiale contre la torture)*

---

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) voudrait intervenir au sujet du rapport annexe du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) regroupe 266 organisations non gouvernementales, nationales et internationales qui informent le secrétariat international de Genève des violations graves des droits de l'homme. Pour chaque cas, l'OMCT lance des appels urgents au plus grand nombre possible d'individus et d'organisations, dirigés contre les autorités concernées, en demandant la suppression des violations de droit. Ces appels sont des sources importantes d'informations pour la communauté internationale.

En novembre dernier, une mission en Israël et dans les territoires arabes occupés a été menée par l'OMCT et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH); au nom de leur programme commun, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, avec Forefront, un réseau mondial de défenseurs des droits de l'homme sur le terrain, basé à New York.

Le rapport indique que, parmi les victimes de violation des droits, figure le Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs (DWRC) car des soldats israéliens sont entrés à leur siège à Ramallah par effraction, et leur Directeur général a été empêché de voyager à l'étranger pour participer à une réunion. Connaissant la situation des travailleurs, l'hostilité envers une organisation qui défend leurs droits n'est pas une surprise. En particulier, les droits des travailleurs font partie des droits remis en cause.

Les trois organisations ont ainsi dénoncé l'incidence grave que peut avoir une approche purement militaire de la sécurité sur les droits de l'homme et notamment sur les droits du travail, les droits économiques, sociaux et culturels. Par exemple, la construction par Israël du mur de séparation en Cisjordanie connu sous le nom de mur de l'Apartheid, a conduit à des violations graves du droit à la terre et au logement. L'extension de ce mur provoque l'annexion des terres et des puits et va enclaver 95 000 Palestiniens de Cisjordanie et séparer 200 000 résidents palestiniens de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie.

Autre problème grave c'est la démolition des maisons considérée par le Comité contre la torture comme un traitement ou une punition cruels, inhumains et dégradants. Le 17 mai 2004, l'OMCT a été informée que 2 197 personnes avaient perdu leur logement à cause de la démolition de 191 maisons pendant les 15 premiers jours de mai, plus spécialement dans la zone de Rafah. En outre, les forces israéliennes ont détruit 5 013 maisons à Gaza faisant perdre leur logement à 38 215 habitants entre le 29 septembre 2000 et le 15 mai 2004. Le gouvernement israélien a également exprimé son intention de détruire des centaines de maisons supplémentaires à Rafah, malgré la déclaration de l'armée selon

laquelle il n'existe pas de plans futurs de poursuite des démolitions, sauf en cas de nécessité militaire.

Par ailleurs, la situation des travailleurs dans les territoires occupés nous préoccupe beaucoup à cause de la politique de bouclage. Le taux de chômage est passé de 10 pour cent avant l'Intifada, au troisième trimestre de 2000, à 53 pour cent au quatrième trimestre de 2002. En outre, un nouveau système de laissez-passer a été introduit en mai 2002 exigeant que les résidents palestiniens, notamment les travailleurs, obtiennent des permis israéliens spéciaux pour se déplacer en Cisjordanie et à Gaza. Un autre problème est celui du refus d'accès aux soins médicaux. Nous avons lancé un appel urgent à propos de deux détenus palestiniens dont la santé se dégradait dans des prisons israéliennes. Bien qu'ils aient réclamé à plusieurs reprises une assistance médicale, celle-ci ne leur a pas été accordée, ce qui constitue un cas manifeste de mauvais traitement au titre de la Convention contre la torture.

Ainsi, l'Etat d'Israël a manifestement violé les droits de l'homme, le droit international et les traités internationaux. Cela comprend les droits humains à la propriété, au travail, à la liberté de mouvement, à l'eau et à tous les éléments qui constituent un logement décent. L'Etat d'Israël a violé des traités comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Israël a également violé plusieurs conventions de l'OIT. Enfin, Israël a violé la quatrième Convention de Genève ainsi que les règlements de La Haye de 1907.

---

*M. WALLIMANN (représentant, Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens)*

---

Le Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens (MMTC) saisit l'occasion de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail pour exprimer son adhésion totale au thème de l'OIT: «Un travail décent pour tous». En effet, la mondialisation de l'économie rend le travail de plus en plus précaire, affaiblit le lien social et plonge des milliers de travailleurs et leurs familles dans la misère et le désespoir. Le XXI<sup>e</sup> siècle voit s'imposer le modèle du travail informel qui entraîne, de toute évidence, un nouveau rapport des hommes et des femmes au travail, ce qui a une implication néfaste au niveau de la famille et de l'environnement social.

Ces travailleurs et travailleuses s'exposent au risque d'être victimes de toutes sortes de violences physiques et morales allant, entre autres, des assassinats aux emprisonnements, aux licenciements abusifs et même aux refus exagérés de visas qui, dans la plupart des cas, privent aussi certains membres du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens des pays du Sud de se rendre dans les pays du Nord pour y participer à la vie internationale du Mouvement.

C'est dans ce contexte que les représentants de 70 organisations membres du mouvement représentant environ 2,5 millions de travailleurs, répartis dans 68 pays, se sont retrouvés à Québec en mai 2004 pour leur séminaire international, suivi de la 10<sup>e</sup> Assemblée générale du mouvement.

Faisant siens les objectifs de l'OIT pour un travail décent pour tous, l'Assemblée générale du Québec a défini les trois buts suivants pour son action au cours des quatre prochaines années.

Premier point: organiser les travailleurs et travailleuses, avec ou sans emploi, de toutes obédiences, avec un souci majeur pour les personnes affectées par l'exclusion sociale. Deuxièmement, contribuer à la réalisation des droits de l'homme et favoriser plus particulièrement la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Troisièmement, porter la voix des travailleurs et travailleuses devant les institutions des Nations Unies, au sein des églises et de la société civile.

Ces actions s'orientent vers la construction de formes alternatives de structures économiques et professionnelles sur les différents continents et la défense des droits de la femme est prioritaire.

A la fin de cette période de quatre ans, le Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens envisage de rédiger un «livre blanc» sur la mise en œuvre de ces objectifs, que nous ne manquerons pas de déposer auprès des institutions concernées.

---

*Original espagnol: M. PARRA GAONA (conseiller technique des travailleurs, Paraguay)*

---

Je souhaite féliciter le Président de son élection à la présidence de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Nous soutenons les propos du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, qui dans son rapport met en avant les droits fondamentaux des travailleurs et la dignité du travail.

Nous devons émettre notre préoccupation face à l'absence de politiques de l'emploi dans le monde du travail. Nous sommes inquiets du taux de chômage croissant dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Une fois encore, nous dénonçons les politiques d'ajustement structurel élaborées par le mal nommé consensus de Washington qui donne la priorité à la politique macroéconomique de lutte contre l'inflation et qui oublie la politique de création d'emplois et d'investissement social.

Le prix Nobel d'économie de 2001, M. Joseph Stiglitz, a dénoncé ces politiques qui entraînent la récession et le chômage. Nous dénonçons, une fois encore, les effets dévastateurs de la mondialisation, comme M. Stiglitz, et comme le confirme le rapport des 26 membres de la commission constituée par l'OIT qui exige des réformes profondes du cours de la mondialisation pour ne pas continuer à détruire les PME, à affaiblir l'Etat national et à multiplier le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les travailleurs réaffirment leur opposition au modèle néolibéral et aux réformes en matière de travail qui déstabilisent l'emploi, flexibilisent et précarisent les relations professionnelles. Si ces politiques se poursuivent, l'action que l'OIT et l'instance consultative promeuvent dans les différents organismes du MERCOSUR ne serviront à rien. Nous voulons la constitution d'un fonds financier du MERCOSUR pour promouvoir les investissements publics, privés et sociaux et créer des emplois dignes dans la sous-région. Il faut être vigilants pour empêcher la précarisation de l'emploi nos pays. Nous souhaitons que les accords du MERCOSUR soient respectés dans chacun de nos pays, et nous approuvons le document signé par les ministres du Travail du MERCOSUR, à l'occasion de la Conférence régionale de l'emploi qui a eu lieu à Buenos Aires en avril de cette année et qui a bénéficié du soutien de l'OIT.

On propose que le travail décent soit la stratégie principale des Etats en matière de développement. Ceci est très distinct de ce que l'on veut nous imposer avec la zone de libre-échange des Amériques.

La pratique de notre pays jusqu'à présent n'est pas conforme au document soumis, et les conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 restent lettre morte. Les entreprises continuent de violer les droits fondamentaux en matière d'association. Les cotisations de la sécurité sociale ne sont pas versées et le droit à la santé n'est pas respecté, de même que le droit des travailleurs à une vie digne.

Il y a des violations des conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective et des conventions n<sup>os</sup> 169, 97 et 29. Les travailleurs du secteur des transports continuent à travailler de 14 heures à 16 heures par jour, ce qui va à l'encontre de la loi qui prévoit huit heures de travail par jour. Les travailleurs de la clinique de Migone continuent de faire l'objet d'actes antisyndicaux et de licenciements, comme les travailleurs des médias. Les droits de la communauté de Puerto Casado sont bafoués par de prétendus investisseurs de la secte Moon. Nous mentionnerons aussi le harcèlement des paysans qui luttent pour leurs droits fonciers et pour leur vie. Ils exigent une réforme agraire intégrale. Mentionnons aussi les travailleurs du secteur public dont les droits sont violés. A Yacyretá, entreprise de production d'énergie, la convention collective n'est pas respectée et les travailleurs sont victimes d'actes antisyndicaux, de même que les travailleurs des entreprises sucrières Tebycuary et Iturbe.

L'épargne de nos pays est destinée au paiement des intérêts et commissions liés à la dette extérieure et l'on ne dispose pas des investissements nécessaires. Pour arriver à un emploi de qualité, il faut modifier la structure et la distribution des revenus, car la logique d'accumulation et de concentration aggrave l'inégalité sociale. Il faut définir plus clairement le rôle de l'Etat et sa relation avec l'Etat, et éviter que la pratique revienne à une dictature de l'Etat ou à une dictature du marché.

Nous souhaitons que l'on respecte la demande de réajustement salarial de 25 pour cent pour compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 1989.

Nous ne voulons pas d'une économie spéculative, nous voulons une économie productive et créatrice d'emplois. Point positif, citons la ratification des conventions n<sup>os</sup> 182 et 138. Mentionnons aussi le versement de la contribution à l'OIT qui permet aux délégués de participer activement et de voter. Le gouvernement a demandé un refinancement de sa dette au titre des cotisations non versées.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre solidarité avec nos camarades de la Colombie et du Guatemala et d'autres organisations syndicales et sociales qui souffrent d'un harcèlement permanent. Nous exigeons la libéralisation de notre camarade Rigoberto Dueñas qui est détenu de façon injuste dans la prison de Guatemala depuis un an et qui lutte pour les droits fondamentaux des travailleurs. Nous demandons aussi la liberté de nos camarades syndicalistes à Cuba. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la construction d'une nouvelle société qui soit un ciment de paix et de justice sociale.

---

*Original anglais: M. GOODLEIGH (délégué des travailleurs, Jamaïque)*

---

Nous aimerions féliciter le Président de son élection à la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Nous vivons dans une ère post-moderne conduite par les forces de la mondialisation, des technologies de l'information et de la régionalisation.

Ces forces engendrent une série de préoccupations d'ordre politique, social et économique qui sont très complexes, et qui, si elles ne sont pas entièrement nouvelles, mais sont devenues d'une importance critique à ce moment de l'histoire.

Les principales sont celles qui ont trait au développement économique et social durable y compris les questions d'équité et de justice sociale, à l'instabilité financière mondiale, aux changements climatiques et environnementaux, aux pandémies, à la corruption et à la criminalité internationale, aux pratiques commerciales, au pouvoir des transnationales et à la gouvernance.

Ces préoccupations surgissent à un moment où nous n'avons pas encore tous réussi à mettre en œuvre de manière satisfaisante les mesures fondamentales que préconise depuis longtemps l'OIT par le monde du travail.

Malgré les efforts de l'OIT, de nombreux gouvernements n'ont pas encore ratifié ces normes minimales ou les ont ratifiés sans les transposer dans leur politique.

Nous devons faire en sorte que ces normes minimales deviennent une réalité sur le lieu de travail et en même temps relever les défis de l'ère postmoderne.

L'un des obstacles majeurs vient du fait que les institutions multilatérales ne sont pas d'accord sur les normes de l'OIT. Leurs points de vue diffèrent en ce qui concerne la gouvernance sur les lieux de travail. Nous savons bien que, par le passé, les jumeaux de Bretton Woods, le FMI et la Banque mondiale ont prôné des programmes d'ajustement structurel et de réduction du niveau de vie des travailleurs. Ils défendaient ces positions tandis que l'OIT préconisait l'établissement de normes minimales et l'élévation du niveau de vie des travailleurs.

Dans le contexte actuel, la Banque mondiale et le FMI défendent la souplesse des entreprises, sans législation du travail ni normes minimales. Pour eux, la législation du travail et les normes minimales entraînent une distorsion du marché du travail mondial. Par ailleurs, les partenaires sociaux – gouvernements, syndicats et employeurs – ont accepté dans le cadre de l'OIT le principe du travail décent et la fixation de normes minimales sur le marché du travail mondial.

C'est précisément cette grande divergence entre les politiques des institutions multilatérales qui encouragent beaucoup de gouvernements à ne pas respecter les conventions qu'ils ont négociées et signées dans le cadre de l'OIT.

C'est cette différence qui permet de pratiquer une éthique à géométrie variable, c'est-à-dire d'affirmer une chose au sein de l'OIT, puis de souscrire à un ensemble de politiques diamétralement opposées aux normes de l'OIT dans le cadre du FMI ou de la Banque mondiale.

C'est un problème que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a très clairement reconnu. C'est pourquoi elle recommande que les organisations internationales concernées, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC prennent l'initiative de rendre plus cohérentes leurs politiques, principalement dans le domaine de la croissance mondiale, l'investissement, la création d'emplois, l'égalité

entre hommes et femmes, l'éducation et la formation.

Nous espérons que, dans ce contexte, on pourra parvenir à un accord sur le travail décent et les normes minimales sur le lieu de travail. Nous estimons que, pour ce faire, les institutions multilatérales doivent s'écarter du point de vue de la Banque mondiale qui est obsolète à savoir que l'objectif fondamental du marché du travail doit être l'efficacité, et reconnaître que dans un monde postmoderne il y a plusieurs objectifs à défendre: l'efficacité, la productivité, l'équité et la justice sociale. Ce n'est qu'en visant de tels objectifs que nous pourrions conclure un accord solide sur la cohérence des politiques. Ce n'est qu'en reconnaissant ces objectifs que nous pourrions faire en sorte que les accords commerciaux et les règles de l'OMC soient justes et tiennent compte des intérêts de la société. Ce n'est qu'en se fondant sur ces objectifs que, selon les termes de la Commission, nous parviendrons à ce que les pays qui jouissent d'un plus grand pouvoir de décision au sein des organismes internationaux assument leur responsabilité particulière pour ce qui est de prendre en compte tous les intérêts en présence sur le marché mondial. Ce n'est qu'en partageant ces objectifs que nous garantirons que les gouvernements, quel que soit le niveau de développement de leur pays, honorent les obligations que leur imposent les normes de l'OIT car, si dans l'ère postmoderne de la mondialisation, nous voulons atteindre nos objectifs politiques et sociaux, nous devons tenir compte de la justice sociale, de l'équité et de la productivité sur le lieu de travail.

En conclusion, au nom du mouvement syndical de la Jamaïque, nous aimerions remercier le bureau régional de l'OIT pour l'assistance précieuse qu'il nous a apportée au cours de l'année écoulée.

---

*Original espagnol: M. FOSTIK (délégué des employeurs, Uruguay)*

---

Notre délégation souhaite féliciter le Président de la Conférence pour son élection à ce poste.

Nous sommes parfaitement conscients des conséquences de la mondialisation pour ce qui est du lien entre les activités économiques et les activités sociales qui découlent des nouvelles connaissances technologiques.

Depuis de nombreuses années, notre société a été exposée à l'influence de forces extérieures qui ont fortement marqué notre économie.

La mondialisation doit être planifiée avec beaucoup de soin afin qu'elle tienne compte à la fois du commerce mondial et de l'emploi et qu'elle permette également à tous d'accéder au bien-être. C'est cela une mondialisation juste. Il conviendrait que le bureau fasse des propositions à la prochaine session du Conseil d'administration sur la façon dont ses différentes unités pourraient mettre en application les recommandations du rapport de la Commission mondiale.

Le suivi du rapport qui sera élaboré par le bureau par le biais du Conseil devra être appuyé par tous les interlocuteurs. Et c'est ainsi que nous choisirons les actions à mener sur la base d'un consensus entre les mandants, des actions efficaces permettant à un nombre plus élevé de pays de commencer à bénéficier des fruits de la mondialisation.

Ce processus de suivi du rapport ne devrait pas affecter les ressources allouées aux actions permettant de continuer à développer le mandat traditionnel de l'OIT et de continuer à privilégier la promotion

d'emplois de qualité comme instrument principal de lutte contre la pauvreté.

L'appui nécessaire de l'OIT dans le développement et la modernisation de l'esprit d'entreprise permettra d'optimiser les capacités de gestion d'entreprise, ce qui créera davantage de richesses et assurera au pays sa place à l'intérieur du concert des nations. Il faudra également aider les employeurs dans l'élaboration de politiques applicables en matière de responsabilité sociale.

Les gouvernements doivent créer le cadre adéquat pour encourager les entreprises qui en ont la capacité à réinvestir, assurer la viabilité des projets d'entreprise existants et permettre de nouveaux investissements nationaux ou étrangers.

Il y a une autre tâche, qui ne doit pas être oubliée: d'accorder une attention particulière et constante au développement des petites et moyennes entreprises. Le travail décent commence dans les entreprises de l'économie formelle, quelle que soit leur taille.

Nous nous félicitons des efforts faits en faveur des travailleurs migrants et des travailleurs du monde qui cherchent à survivre.

Le rapport intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* montre que, dans la pratique, la situation n'a pas changé au cours de cet exercice, malgré le programme spécial renforcé de coopération technique. Plus que jamais, il faut obtenir le soutien des bailleurs de fonds pour maintenir et préserver les programmes permettant d'atténuer les souffrances dans la région. Nous créerons un nouveau monde que nous méritons.

(M. Ray Guevara prend place au fauteuil présidentiel.)

---

*Original anglais: M. FINLAY (délégué des employeurs, Canada)*

C'est un honneur que de prendre la parole au sujet du rapport du Directeur général *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT*.

Les entreprises canadiennes se félicitent de voir que les débats et discussions relatives à la mondialisation ont effectivement mûri. On y reconnaît notamment les effets socio-économiques positifs de l'évolution de l'économie mondiale. Les maux qui affligent le monde ne sont plus imputés à la mondialisation. Au contraire, nous commençons à entendre parler du potentiel de la mondialisation comme instrument qui permettrait d'améliorer les chances de tous.

Il y a deux questions que j'aimerais aborder en particulier aujourd'hui. Un examen plus approfondi et plus détaillé des recommandations aura lieu lors de la session du Conseil d'administration de novembre.

Tout d'abord, je suis préoccupé par le fait que la cohérence politique ne soit pas pleinement comprise. Nous sommes réunis ici parce que nous respectons et nous apprécions le potentiel que représente l'OIT. La cohérence politique signifie également que nous respectons les compétences et les mandats d'autres institutions. On a à peine mentionnée la contribution considérable apportée par le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé *Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres*, et le travail mené par le PNUD pour générer des plans d'action à partir de ce rapport. Je pense qu'en fait il y a de grandes possibilités de synergie entre l'OIT et le PNUD mais il faudra que l'OIT accorde

une plus grande attention aux activités menées par cette organisation.

On aurait pu penser qu'il s'agit d'une négligence si ce n'était les arguments que l'on trouve dans le rapport en faveur de la politique économique. Le rapport du Directeur général se réfère à la Déclaration de Philadelphie qui charge l'OIT d'étudier et d'envisager toutes les politiques et mesures économiques et financières internationales, concluant que cela signifie que l'OIT devait se lancer sur la scène de la politique économique.

Une interprétation aussi peu fondée et une orientation injustifiée à ce point me conduisent à penser que l'OIT pourrait entrer en conflit avec la politique socio-économique menée au niveau international, plutôt que d'y rechercher une certaine cohérence. Le langage mentionné extrait de la Déclaration de Philadelphie laisse penser que l'examen des politiques économiques et financières internationales doit être repris. En fait, il ne s'agit pas d'inviter l'OIT à se lancer sur cette scène, surtout lorsque d'autres organisations ont un mandat qui va dans ce sens. Il ne s'agit pas non plus que l'OIT sorte du cadre de son propre mandat pour en rechercher d'autres.

Ce qui me préoccupe, par ailleurs, c'est le fait que le rapport recommande de nouvelles directions et même de nouvelles ressources pour l'Organisation internationale du Travail. Actuellement, l'OIT participe à l'examen de différentes questions qui méritent toute notre attention, notamment l'esprit d'entreprise, l'emploi des jeunes, les petites et moyennes entreprises et leur développement, la croissance des entreprises, la création d'emplois. Il ne s'agit là que de quelques-uns des domaines qui correspondent aux questions et préoccupations mentionnées dans le rapport de la Commission mondiale. Ainsi, l'OIT devrait faire preuve de prudence quant au choix de nouvelles orientations.

En fait, la structure qui permet d'aborder les questions découlant du rapport de la Commission mondiale se trouve déjà dans le cadre des programmes du BIT dans la mesure où ces questions font partie des compétences de l'OIT. Peut-être que nous devrions instaurer une plus grande clarté dans le mandat, dégager des priorités et réaffecter les ressources existantes. Mais la structure fondamentale est là, elle existe. Il ne s'agit pas pour l'OIT de marcher sur les plates-bandes d'autres organisations internationales, nationales ou locales. J'espère donc que le Conseil d'administration se concentrera sur les domaines qui relèvent des compétences fondamentales de l'OIT et qu'il cherchera à utiliser, le plus efficacement possible, les ressources mêmes de l'OIT. Il s'agit là d'une règle fondamentale que les entreprises connaissent bien, se concentrer sur ses produits de base pour fournir des produits ou des services rentables.

Voilà, j'espère que nous continuerons à participer à ces discussions, et je me réjouis de la session de novembre du Conseil d'administration. Je vous remercie.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> WINTOUR (représentante, Internationale des services publics)*

L'Internationale des services publics (ISP) se félicite du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui met en lumière le rôle important joué par l'Etat dans la gestion du processus d'intégration dans l'économie mondiale. Il indique que l'Etat doit également veiller à ce que les objectifs économiques et sociaux

soient réalisés. Néanmoins, la capacité de l'Etat de remplir son rôle important a été gravement sapée par les conditions imposées par les institutions financières internationales et par d'autres formes de prêts bilatéraux.

Le rapport global sur les principes et droits fondamentaux au travail, *S'organiser pour plus de justice sociale*, estime que 15 millions d'emplois dans le secteur public ont été supprimés en 1999 et 2000 uniquement. Le rapport reconnaît le parti pris politique, surtout dans la communauté financière internationale, en faveur de solutions relevant du secteur privé. Il reconnaît également que des modifications ont été introduites par le biais «des règlements imposés sans discussion ou négociation». Ceci a démoralisé les employés du secteur public ou les a amenés à une certaine radicalisation, voire les deux. Dans ces conditions, l'éthique du service public qui motivait les salariés du secteur public a été affaiblie.

Mais ce sont ces mêmes employés du service public qui sont invités à réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire, et qui doivent fournir des médicaments antirétroviraux, d'ici à 2005, à 3 millions de personnes souffrant du SIDA dans le cadre de l'initiative lancée récemment par l'OMS. Si la communauté internationale entend sérieusement aborder le problème de la pauvreté et souhaite sauver des vies, elle doit assumer ses responsabilités et mettre un terme à cette baisse catastrophique du service public.

L'une des principales priorités de l'ISP c'est de lancer une campagne mondiale sur des services publics de qualité. Il s'agit d'une campagne positive, volontariste, qui vise à renforcer les services publics très importants, comme la santé, l'éducation, l'énergie et l'eau. Un engagement renouvelé doit être contracté par rapport aux objectifs de développement pour le Millénaire.

Malgré la mode économique actuelle qui consiste à privatiser les services publics, il est évident, surtout dans les pays développés, que des services publics de qualité sont essentiels pour édifier des économies durables et des sociétés dans lesquelles chacun est intégré.

Dans le contexte des objectifs de développement pour le Millénaire, l'ISP poursuit des campagnes actives dans les domaines suivants: l'eau, l'énergie, l'égalité entre les sexes, la santé, et aucune société ne peut se développer sans accès équitable à l'eau et à l'énergie. Lorsque l'accès à l'eau et à l'énergie est privatisé, le respect des droits de l'homme ou des droits des travailleurs est sapé, la croissance économique est réduite. Il y a une pression accrue exercée sur les femmes et les enfants ainsi que des risques aggravés pour l'environnement.

Nous appuyons l'appel des syndicats français de l'énergie en faveur de la création d'un droit des Nations Unies à l'énergie. L'ISP appelle donc tous les organes des Nations Unies à appuyer la création d'un tel droit et à créer une journée mondiale afin d'attirer l'attention sur le droit à l'énergie.

Nous avons adopté également une campagne sur l'égalité de rémunération et une campagne en faveur de la ratification de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. Pendant un certain nombre d'années, l'ISP s'est dit préoccupé par l'absence de femmes au sein de la Conférence internationale du Travail et aux postes de direction à l'OIT.

Le plan d'action de suivi du rapport global sur la discrimination, adopté en novembre 2003 par le

Conseil d'administration, comprend des propositions qui tiennent compte des besoins des syndicats du secteur public. La résolution dont est saisie la Conférence cette année sur l'égalité entre les sexes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité, reflète des priorités centrales pour les syndicats du secteur public. Nous nous félicitons de cette résolution. La santé et l'éducation sont des droits fondamentaux essentiels pour la mise en œuvre des ressources humaines.

Nous sommes très préoccupés également par le programme des migrations qui sont alimentées par les inégalités de revenus et de droits. Nous sommes favorables à l'adoption de lignes directrices dans ce domaine. Il convient également d'établir un système permettant de compenser les pays en développement lorsque leurs professionnels de la santé sont recrutés à l'étranger.

Il faudrait finalement qu'il y ait un changement de cap dans la culture mondiale en vue de renforcer le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective. Il y a beaucoup trop de cas dans le monde dans lesquels des syndicalistes du secteur public font l'objet de discrimination, des renvois arbitraires, des arrestations et, parfois, d'assassinats.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Corée du Sud et, également, dans la région du Tamil Nadu. Au Canada, les droits à la négociation collective de 200 000 employés du secteur public ont été suspendus pendant au moins quatre ans à Terre-Neuve et au Labrador. Au Chili, le gouvernement a élaboré un nouveau projet de législation qui nierait, dans les faits, aux employés municipaux le droit de négociation collective. Là, je pense que l'OIT est appelée à jouer son rôle de contrôle et de surveillance du respect des droits fondamentaux au travail.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT (M. RAY GUEVARA)

---

Pour conclure le débat sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, j'ai le plaisir de donner la parole aux porteurs de parole des employeurs et des travailleurs.

---

*Original anglais:* M. FUNES de RIOJA (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Argentine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs*)

---

Il est tout à fait clair que les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation sont pertinentes pour l'OIT. Le mandat de cette commission fait mieux connaître l'Organisation et montre l'importance de ses activités au sein du système multilatéral.

Un point fait l'unanimité: chacun souhaite que la mondialisation profite à un plus grand nombre de personnes. C'est peut-être le message le plus évident.

A cet égard, la Commission mondiale a contribué à faire avancer le débat sur la mondialisation en le dépassionnant. Nous devons continuer dans ce sens et poursuivre le débat d'une façon appropriée.

Par les recommandations et les propositions qu'il fait, le rapport couvre un champ très large; seuls certains aspects relèvent de l'OIT. En entendant les discours de nombreux délégués, il m'est apparu clairement que l'Organisation est bien placée pour donner effet à nombre de ces recommandations sans modifier la nature de ses travaux ni affaiblir son mandat traditionnel.

De plus en plus, l'OIT met l'accent sur la promotion de l'emploi comme moyen clé pour sortir de la pauvreté; cela constitue une évolution très positive.

L'objectif de travail décent comme objectif mondial va dans le sens des mesures de l'OIT visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; il y a là une opportunité à ne pas manquer. Favoriser la création de petites et moyennes entreprises et encourager les entrepreneurs sont des éléments clés pour réduire la pauvreté et constituent aussi un objectif. Il faudrait accélérer la mise en œuvre de certains programmes tels que le développement des petites et moyennes entreprises, la stimulation de l'esprit d'entreprise, l'aide accordée aux personnes du secteur informel pour que leurs activités deviennent officielles, la mise en place de régimes de sécurité sociale innovants, l'établissement de mécanismes de microfinancement pour créer et développer des entreprises, l'injection dans les systèmes de microfinancement des fonds envoyés par les migrants. Enfin, il est indispensable de contribuer à la mise en place d'un cadre réglementaire pour que ces mesures et programmes soient efficaces, notamment ceux axés sur la gouvernance et la corruption. Ce sont là des éléments essentiels qui permettraient aux pays en développement de profiter des effets positifs de la mondialisation.

Aux niveaux national et international, les décideurs admettent plus volontiers que, sans le secteur privé, nous ne parviendrons jamais à lutter contre la pauvreté. Le rapport récent de la Commission du secteur privé et du développement (PNUD) *Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres* confirme cela. Cependant, au sein du système multilatéral, l'OIT occupe une position unique pour agir. La création d'emplois est un élément clé de son mandat et les entreprises sont des partenaires «institutionnels» de l'Organisation. De par sa structure, l'OIT a des liens avec le plus grand réseau mondial d'entreprises. Dans ce réseau sont représentés tous les points de vue du monde des affaires au niveau national. Ce réseau a un potentiel énorme qu'il faut exploiter.

Un certain nombre de délégués ont souligné que les valeurs démocratiques, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption devraient jouer un rôle clé si l'on veut que la mondialisation profite au plus grand nombre. Les employeurs souhaiteraient que l'OIT s'engage davantage en la matière; en témoigne la résolution sur la gouvernance et les valeurs démocratiques qu'ils ont présentées à la Commission des résolutions; beaucoup étaient favorables à cette résolution.

De nombreux délégués ont demandé au Directeur général de poursuivre ses travaux de révision des normes internationales du travail; nous sommes tout à fait pour. Ces normes sont un aspect essentiel des activités de l'OIT; les employeurs sont très favorables à l'amélioration de ce dispositif juridique pour qu'il soit plus adaptable au monde du travail actuel.

Le rapport de la Commission mondiale met l'accent sur la responsabilité et sur le fait que la mondialisation commence au niveau local; il s'agit là d'un point important. On a parfois tendance à s'intéresser d'abord aux solutions que l'on peut trouver au plan international au lieu de s'occuper des mesures que l'on peut prendre au niveau local. Sans cette première étape, les solutions choisies au plan international ne seront peut-être pas suffisantes ni durables.

Une initiative récente a eu pour objectif d'assurer une cohérence des orientations et a été couronnée de succès, il s'agit du processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'OIT y participe, mais elle devrait s'engager davantage. Les partenaires sociaux doivent eux aussi être des acteurs essentiels; c'est en ce sens que le Directeur général dit que l'OIT doit être une «organisation collective» au sein de laquelle les partenaires officiels et les partenaires sociaux collaborent. Mais, pour pouvoir participer plus activement au processus des DSRP, les partenaires sociaux ont besoin d'une aide en matière de renforcement des capacités.

Les employeurs sont favorables aux initiatives visant à assurer une plus grande cohérence des orientations. Nous pensons que ces initiatives sont une chance pour l'OIT qui devrait mettre en avant sa perspective tripartite dans le cadre de débats sur les politiques internationales; cela permettrait une véritable valeur ajoutée. Toutes les institutions doivent s'engager dans ce processus, en tenant compte du mandat et des obligations de chacune.

Il faut surtout éviter les tentatives visant à élaborer et à essayer des politiques «alternatives», des politiques visant à concurrencer les autres institutions qui ont des compétences particulières, ou à rivaliser avec elles. Permettez-moi de souligner ce point. Je crois que l'OIT occupe un créneau très précieux dans le système multilatéral. Ses capacités dans ce créneau ne doivent pas être affaiblies. L'agenda pour le travail décent peut être utile pour entamer des dialogues en vue d'une action internationale mais cela devrait être fait par le biais des objectifs stratégiques de l'OIT.

Il faut éviter les doubles emplois qui contribuent à la confusion. Les programmes existants doivent servir de base et des partenaires doivent être trouvés lorsque cela est possible. Il faut aussi du réalisme au moment de choisir les programmes qui devraient être examinés. Par exemple, un grand nombre d'instances discutent des politiques macroéconomiques et si par exemple, une initiative en vue d'une action cohérente devait tenter de mettre sur pied de meilleures politiques monétaires et fiscales, j'estime qu'elle n'aboutirait probablement pas.

Je crois que l'un des domaines clés où l'OIT devrait réunir ses énergies et conduire une initiative en vue d'une action cohérente, c'est le domaine de l'économie informelle. Il s'agit de créer un cadre réglementaire approprié pour que ceux qui déploient leurs activités dans l'économie informelle passent dans l'économie formelle. Le Bureau a reçu un mandat tout à fait clair à la Conférence de 2002. A cette occasion, les débats ont débouché sur des conclusions excellentes et il y a eu un consensus très large. Il y a donc là une opportunité – j'emploie délibérément ce mot – que l'OIT doit saisir.

On a largement appuyé l'idée d'un forum sur la mondialisation constitué par des organisations internationales. Cette idée devrait être bien sûr examinée mais il faut éviter les doubles emplois.

L'OIT possède une structure tout à fait unique qui fonctionne bien et qui répond à ses besoins et objectifs. Cela étant, chaque organisation a ses propres structures, conformément à ses objectifs. Il nous faut respecter ces structures et processus. L'avantage comparatif de la structure tripartite doit être mobilisé, développé et utilisé pleinement. Nous avons beaucoup entendu parler de cohérence ces deux dernières semaines. Essayons de joindre nos

efforts pour obtenir davantage de cohérence dans cette équipe.

---

*Original anglais: M. TROTMAN (délégué des travailleurs, Barbade, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs)*

---

Je pense que nous pouvons exprimer notre reconnaissance à bien des titres pour ces deux semaines passées. Nous avons le sentiment que tout le monde convient qu'il faut une mondialisation équitable pour tous. Il y a certes, parfois, des voix contraires, mais au moins nous partons d'une position apparemment commune.

Il y a deux semaines, nous avons proposé que des changements soient apportés dans plusieurs domaines: la façon dont on aborde la dette, les stratégies d'élimination de la pauvreté, l'approche de la création de richesses, les efforts pour créer des emplois, la répartition de la richesse, l'instauration d'un respect commun pour les normes qui régissent le monde du travail, notamment. Selon l'approche adoptée par l'organe qui s'était réuni, il semblait que la plupart des personnes présentes lundi, il y a deux semaines, étaient très heureuses que nous traitions de ces questions.

Aujourd'hui, après avoir entendu le débat sur le rapport du Directeur général, nous estimons que nous devons lancer une initiative pour intégrer le travail décent et le respect des normes fondamentales du travail dans les politiques de l'économie mondialisée. Il est essentiel d'évaluer l'incidence de l'OIT sur les politiques centrales d'institutions comme le FMI, la Banque mondiale, la CNUCED et l'OMC. Comme il est dit dans le rapport du Directeur général, il faut «faire du travail décent un objectif fondamental de la politique économique en donnant la priorité à la création d'emplois, à la protection des droits fondamentaux au travail, au renforcement de la protection sociale et à la promotion du dialogue social». Ces politiques devraient intégrer la dimension de la parité entre les sexes et être fondées sur un contrat social reflétant les intérêts des employeurs et des travailleurs.

Nous pensons également que le mécanisme de supervision de l'OIT est approprié. C'est un mécanisme mondial qui permet de promouvoir la justice sociale et le travail décent. A cet égard des mesures doivent être prises pour donner suite à la recommandation de la Commission mondiale selon laquelle la capacité de l'OIT de promouvoir le respect des normes fondamentales du travail devrait être renforcée. Toutes les organisations internationales compétentes devraient assumer la part des tâches qui leur incombe dans la promotion des normes, et veiller à ce que leurs politiques et programmes n'entravent pas l'application de ces normes (voir le paragraphe 426).

En outre, nous devons nous efforcer de donner suite au rapport de la Commission mondiale en accordant davantage d'importance à la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi qui a été adopté par le Conseil d'administration en 2002. Sept principes ou piliers sous-tendent cet Agenda. Ils sont définis plus précisément dans le cadre intégré pour l'emploi dont ils constituent les éléments de base. L'Agenda a des objectifs à la fois quantitatifs, à savoir accroître l'emploi productif librement choisi, que qualitatifs. Je note avec satisfaction que nous avons déjà travaillé dans ce domaine lors du forum pour l'emploi en Chine. Très prochainement, se tiendra le forum pour l'emploi à Ouagadougou (Burkina Faso). Des forums analogues devraient

être organisés en Inde, en Asie, en Europe centrale et orientale et, bien sûr, en Amérique latine, car je pense que le président du groupe des employeurs ou le président du groupe des travailleurs ne seraient pas très contents si on oubliait cette région. Il pourrait être souhaitable pour les petits Etats insulaires, dans le cadre d'une collaboration entre les Caraïbes et le Pacifique, de reconnaître que promouvoir l'emploi pourrait peut-être nous donner ce regain de compétitivité dont nous avons tant besoin.

Tout le monde convient que nous devons promouvoir la cohérence. Pourtant, lors de la dernière réunion du Conseil d'administration j'ai parlé de la contradiction qui existe dans le manque de cohérence. J'en reparle aujourd'hui parce qu'on a, ce jour, fait certaines remarques qui pourraient donner à penser à ceux qui connaissent moins notre Organisation que l'OIT devrait être isolée et ne devrait pas entrer en relations avec d'autres organisations. En somme, que l'OIT ne devrait pas s'efforcer de faire évoluer les conditions sociales dans le monde.

Si nous acceptons le rapport global, nous devons accepter que la Commission mondiale donne à l'OIT la légitimité morale et la responsabilité sociale d'influer sur l'évolution des choses. De fait, les représentants de la Banque mondiale ont abondé en ce sens lors d'une entrevue en mars. Ils ont parlé des voix différentes que les gouvernements font entendre au FMI, à la Banque mondiale, dans les ministères des Finances et puis à l'OIT.

Nous devons éviter de tuer l'enfant avant qu'il n'ait eu la possibilité d'être sevré. Rappelant les recommandations de la Commission mondiale nous souhaitons insister sur le fait qu'il faut entreprendre une action plus ferme et décidée et mener un dialogue social élargi pour promouvoir le travail décent dans les zones franches d'exportation et plus généralement dans les systèmes mondiaux de production. L'OIT devrait conseiller et aider ceux qui sont engagés dans ce dialogue, si nécessaire. Nous voulons proposer que l'OIT crée une unité chargée des activités dans le domaine des ZFE.

La mondialisation a creusé le fossé entre les riches et les pauvres. Un grand nombre de pauvres dans les pays en développement travaillent aujourd'hui pour moins d'un dollar par jour et il est vrai de dire que le nombre de personnes qui travaillent pour moins d'un dollar par jour a augmenté de plus de 30 pour cent, notamment dans la région de l'Afrique.

Les perspectives de réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire semblent donc extrêmement faibles. Le groupe des travailleurs appuiera des mesures conçues pour promouvoir l'annulation de la dette et intensifier l'apport de capitaux dans les pays en développement. Nous notons à cet égard que moins de 50 pour cent des pays concernés atteignent l'objectif en matière d'aide publique au développement, qui est de 0,7 pour cent. L'OIT a le devoir moral d'aborder ce sujet. En bref, ces questions doivent être traitées si nous voulons nous intéresser à l'avenir de monde, avec l'aide de l'OIT. Il faut agir sans tarder. Nous devons pouvoir déterminer quelles sont les grandes questions à traiter: les questions liées à la guerre, à la pénurie, au gaspillage, à l'environnement, au dumping, à la météorologie, car bien que nous ne puissions pas maîtriser le temps, nous pouvons agir en mettant en place des mécanismes d'intervention rapide, et les questions liées à la migration. Et il ne faut pas oublier qu'un sujet n'exclut pas forcément l'autre.

Les représentants des travailleurs et des employeurs doivent parfois collaborer ou travailler avec les gouvernements pour s'assurer qu'un programme de travail visant à régler ces problèmes de toute urgence est mis en place. Nous devons être en

mesure de donner des orientations et de soutenir les programmes conçus par cette Organisation pour atteindre les objectifs évoqués. Des travaux préliminaires doivent commencer dès maintenant.

*(La séance est levée à 12 h 45.)*

## Dix-septième séance

Mardi 15 juin 2004, 15 heures

Présidence de M. Ray Guevara

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DES REPRESENTANTS GOUVERNEMENTAUX: PRESENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous abordons le deuxième point à l'ordre du jour, le rapport de Commission des finances des représentants gouvernementaux publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 17.

Le bureau de la Commission des finances des représentants gouvernementaux se composait des personnes suivantes: le président et rapporteur était M. Jonzon et le vice-président était M. Klekner.

Je donne la parole à M. Jonzon pour présenter le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

---

*Original anglais:* M. JONZON (*délégué gouvernemental*)  
*Suède:* président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux)

---

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Vous trouverez ce rapport dans le *Compte rendu provisoire* n° 17. Le rapport contient les recommandations de la commission sur les questions dont elle était saisie. Les sept résolutions que la commission propose à la Conférence d'adopter figurent à la fin du rapport, immédiatement avant les annexes.

Le point principal à l'ordre du jour de la Commission des finances des représentants gouvernementaux est le rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 2002-03. La commission a été très heureuse de constater que le Commissaire aux comptes avait rendu un avis extrêmement favorable après sa vérification et avait formulé un certain nombre de recommandations tout à fait pertinentes concernant le projet IRIS, la stratégie de l'OIT en matière de gestion des ressources humaines les questions touchant les biens immobiliers et les questions financières qui ont été acceptées par le bureau.

Le bureau a déjà donné suite à ces recommandations et, conformément à la pratique habituelle, il présentera un rapport à la session du Conseil d'administration de mars 2005 sur le suivi des mesures adoptées. La commission n'a pas eu la moindre hésitation à recommander l'adoption du Rapport financier et états financiers vérifiés pour 2002-03, conformément à l'article 29 du Règlement financier.

Les deux points suivants dans le rapport concernent les demandes de droit de vote reçues des gouvernements de l'Iraq et du Paraguay. La commission est convaincue du fait que les arriérés de paiements des contributions de ces deux Etats dépendaient de circonstances indépendantes de leur volonté et que des propositions tout à fait acceptables avaient été formulées pour le règlement de ces arriérés de paiements. La commission recommande donc d'accorder le droit de vote à l'Iraq et au Paraguay.

Un document qui propose un barème des contributions pour le budget ordinaire de l'OIT et une quote-part pour un nouvel Etat Membre, la République démocratique du Timor-Leste, a ensuite été examiné. La proposition concerne les contributions pour 2003 et 2004. Elle a été acceptée par la commission.

La commission s'est penchée avec une attention toute particulière sur la proposition concernant le barème des contributions au budget ordinaire de l'OIT pour 2005. Cette question avait déjà fait l'objet d'un débat voici trois mois, lors de la 289<sup>e</sup> session du Conseil d'administration. La commission a relevé que, conformément à la pratique habituelle, le barème des contributions de 2005 se fonde sur le barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la discussion, certains Etats Membres ont évoqué les difficultés que leur causait l'augmentation brutale des contributions qu'ils devaient verser à l'Organisation. Néanmoins, la commission est parvenue à un consensus et elle recommande à la Conférence d'adopter le barème des contributions pour 2005.

La commission a été également saisie d'un document concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT. Elle a adopté à l'unanimité une recommandation émanant du Conseil d'administration demandant à la Conférence d'exprimer sa gratitude à M. Jean-François Egli pour les services rendus au Tribunal au cours de la dernière décennie et d'adopter une proposition du Conseil d'administration concernant deux nominations au Tribunal administratif de l'OIT. Nous avons également examiné des propositions de candidatures au Comité des pensions du personnel du BIT, et la commission vous propose d'adopter la résolution qui figure à la fin de son rapport.

Je voudrais en conclusion exprimer mes remerciements au vice-président de la commission, M. Klekner, de la Hongrie, aux membres de la commission ainsi qu'aux membres du secrétariat

qui m'ont tous apporté une aide précieuse dans mes fonctions de président.

Enfin, permettez-moi de dire un mot pour exprimer les remerciements profonds de la commission à M. Juneja et les membres de la Commission du programme du budget et de l'administration (PFA) se joignent à moi pour lui exprimer leur gratitude et leurs remerciements dans l'esprit du tripartisme.

Je recommande l'adoption de ce rapport.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

La discussion générale du rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux est maintenant ouverte.

---

*Original arabe:* M. ALKHULAIFI (*délégué gouvernemental, Qatar*)

---

Je voudrais, au nom de mon gouvernement, remercier le Président et les membres de la Commission des finances des représentants gouvernementaux pour tous les bons résultats réalisés. Je voudrais également remercier le Directeur général, M. Somavia, et tous les membres du bureau pour les efforts fournis afin de servir les membres de cette Organisation et de mettre en application tous les programmes.

Le Qatar est un des Membres qui verse ses contributions de façon très régulière, mais nous avons remarqué que le niveau de contribution du Qatar a augmenté de presque 30 pour cent. Le gouvernement du Qatar approuve le barème des contributions. Toutefois, nous partageons les réserves exprimées par certains États Membres en ce qui concerne la méthode adoptée afin de calculer le nouveau barème des contributions, sachant que nous approuvons les programmes adoptés et mis en application par cette Organisation.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Comme il n'y a plus d'orateurs, nous allons procéder à l'approbation du rapport, qui figure dans les paragraphes 1 à 62 et les annexes I-III. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

*(Le rapport, paragraphes 1 à 62, ainsi que les annexes I, II et III sont approuvés.)*

---

**Résolution concernant le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2002-03: Adoption**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des résolutions proposées par la Commission des finances des représentants gouvernementaux en commençant par la résolution concernant le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2002-03. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

---

**Résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq: Adoption**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq.

J'ajoute que cette résolution, et celle que je vais mentionner, concernent toutes les deux les arriérés de deux États Membres. Une note par appel nominal aura lieu en séance plénière demain matin à ce

sujet conformément à l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

---

**Résolution concernant les arriérés de contributions du Paraguay: Adoption**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant les arriérés de contributions du Paraguay. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

---

**Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux États Membres: Adoption**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux États Membres. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

---

**Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2005: Adoption**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2005. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

---

**Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: Adoption**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

---

**Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies): Adoption**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies). S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Je saisis l'occasion pour remercier le bureau de la commission, tous ses membres et le secrétariat et

les membres du personnel de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

**DEUXIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DE  
PROPOSITION: PRESENTATION, DISCUSSION ET  
APPROBATION**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Nous prenons maintenant le deuxième rapport de la Commission de proposition. Il figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 4-2, et traite uniquement du retrait de 16 recommandations de l'OIT, considérées comme obsolètes.

Le premier rapport de cette commission, publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 4-1, porte sur des questions administratives à caractère général.

Le bureau de la Commission de proposition se composait des personnes suivantes: le président et rapporteur était M. Hasegawa; le vice-président employeur était M. M. Kaissi et le vice-président travailleur était M. Trotman. J'invite M. Hasegawa à présenter le rapport de la Commission de proposition.

---

*Original anglais:* M. HASEGAWA (*délégué gouvernemental, Japon; président et rapporteur de la Commission de proposition*)

J'ai l'honneur de vous présenter le deuxième rapport de la Commission de proposition. Notre commission s'est réunie le mardi 1<sup>er</sup> juin et le jeudi 3 juin 2004. Lors de sa première réunion, il a été décidé, compte tenu de la charge de travail particulièrement importante à la plénière de la Conférence de cette session, de nous réunir pour une deuxième fois afin de nous pencher sur le point 7 figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Il s'agissait du retrait de 16 recommandations.

La Conférence, et par conséquent la commission, était saisie de deux rapports relatifs au retrait de ces instruments. Il s'agit des rapports VII(1) et VII(2). Le deuxième rapport de la Commission de proposition, reprenant les débats de la commission sur ce point, a été publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 4-2.

Les 16 recommandations en question ont d'abord été examinées par le groupe de travail sur la politique de révisions des normes de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail du Conseil d'administration puis par le Conseil d'administration lui-même, lequel a décidé, par consensus, lors de ses 277<sup>e</sup> et 279<sup>e</sup> sessions, que les recommandations n'apportaient plus de contribution utile à l'accomplissement des objectifs de l'OIT et qu'elles étaient, par conséquent, obsolètes.

Les mandants ont également été consultés par voie d'un questionnaire et, comme vous pouvez le voir dans le rapport VII(1), les mandants se sont exprimés à une majorité écrasante pour le retrait de ces recommandations. J'ai le plaisir de vous indiquer que le même esprit de consensus a régné lors des réunions de la Commission de proposition.

La commission a décidé, afin de moderniser le corpus des normes internationales du travail de prendre ces 16 instruments ensemble et de confirmer la proposition du Conseil d'administration, de les retirer tous les 16 en bloc.

A la lumière de ce rapport, la Conférence pourra décider de prendre la décision préliminaire nécessaire, mentionnée au paragraphe 3 de l'article 45 bis du Règlement de la Conférence, à savoir de retirer ces 16 recommandations.

Le bureau de la commission recommande à la Conférence d'adopter les retraits lors du vote final qui aura lieu demain, mercredi 16 juin, dans la matinée.

En guise de conclusion, j'aimerais remercier les deux vice-présidents, M. M'Kaissi et M. Trotman, ainsi que le secrétariat.

Je sou mets donc le deuxième rapport de la Commission de proposition à la Conférence pour approbation.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

La discussion générale du rapport de la Commission de proposition est maintenant ouverte.

---

*Original anglais:* M. NOAKES (*délégué des employeurs, Australie*)

Le groupe des employeurs soutient sans réserve la recommandation contenue dans le deuxième rapport de la Commission de proposition, à savoir que la Conférence devrait prendre une décision préliminaire à propos du retrait des 16 recommandations dont il est fait mention dans le rapport.

---

*Original anglais:* M. TROTMAN (*délégué des travailleurs, Barbade; vice-président travailleur de la Commission de proposition*)

Avec beaucoup de prudence, nous tenons à préciser que la décision avait été prise à l'unanimité, après consultation avec le Conseil d'administration.

Nous approuvons la décision et nous demandons instamment à tous les travailleurs de le faire.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Puisqu'il n'y a plus d'orateurs, je propose que nous adoptions la décision préliminaire qui est mentionnée au paragraphe 3 de l'article 45bis du Règlement de la Conférence, pour le retrait de chacune des 16 recommandations énumérées dans le document.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la décision préliminaire est adoptée?

*(La décision préliminaire est adoptée.)*

Il sera procédé à un vote par appel nominal demain matin en séance plénière pour confirmer le retrait en bloc de ces 16 recommandations.

Je propose que nous procédions maintenant à l'approbation du deuxième rapport de la commission.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le rapport est approuvé?

*(Le rapport est approuvé.)*

Je remercie le président et les vice-présidents de la commission ainsi que ses membres et le secrétariat de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU REGLEMENT:  
PRESENTATION ET APPROBATION**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'examen du rapport de la Commission du Règlement qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 16. Le bureau de la commission était composé comme suit: président et rapporteur: M. Oni; vice-présidente employeuse: M<sup>me</sup> Sasso Mazzufferi; vice-présidente travailleuse: M<sup>me</sup> Brighi.

Je demande à M. Oni de bien vouloir présenter le rapport de la Commission du Règlement.

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport de la Commission du Règlement, qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 16.

Il est proposé à la Conférence d'adopter des dispositions provisoires modifiant les dispositions du Règlement de la Conférence concernant la Commission de la vérification des pouvoirs. Ces nouvelles dispositions sont l'aboutissement du processus de réflexion suscitée par la Commission de la vérification des pouvoirs elle-même, en vue d'améliorer son fonctionnement et de renforcer son efficacité. Cette réflexion a été menée au sein du Conseil d'administration et de sa Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail au cours des trois dernières sessions du Conseil, puis au sein de la Commission du Règlement lors de la présente session de la Conférence. Les principales réformes proposées sont les suivantes:

Premièrement, le mandat de la Commission de vérification des pouvoirs est élargi. Celle-ci sera désormais habilitée à examiner non seulement les protestations contre des pouvoirs déposés, mais également des protestations relatives à l'absence de dépôt de pouvoirs d'un délégué des employeurs ou des travailleurs.

Deuxièmement, la Commission de vérification des pouvoirs pourra à l'avenir demander que des questions soulevées dans une protestation, qui relèvent d'une violation de la liberté syndicale, soient renvoyées au Comité de la liberté syndicale.

Enfin, la Commission de vérification des pouvoirs pourra, si la Conférence le décide, assurer un suivi de ses décisions d'une session de la Conférence à l'autre.

L'exercice de ces deux derniers nouveaux pouvoirs est entouré de garanties procédurales: d'une part, l'unanimité au sein de la Commission de vérification des pouvoirs et, d'autre part, la nécessité d'une décision expresse de la Conférence.

Les dispositions provisoires proposées sont en outre accompagnées d'une série de mesures pratiques. Comme je l'ai indiqué, il s'agit d'un dispositif provisoire qu'il est proposé de mettre en œuvre pendant une période expérimentale de trois ans. Concrètement, cela signifie qu'il deviendra effectif à compter de la prochaine session, en 2005, et, sauf décision contraire de la Conférence, il demeurera en vigueur jusqu'à la 96<sup>e</sup> session, en 2007. Le Conseil d'administration procédera alors à une évaluation du système et fera rapport à la Conférence en 2008. Il est néanmoins entendu que la Conférence conserve la possibilité de modifier ou d'annuler à tout moment les mesures qui ne seraient pas pertinentes ou qui se révéleraient inefficaces.

Je suis convaincu que les réformes proposées permettront à la Commission de vérification des pouvoirs d'exercer ses fonctions d'une manière plus efficace, grâce à l'élargissement de son mandat et au renforcement de ses fonctions de suivi et de contrôle. Le mandat de la commission, je vous le rappelle, consiste principalement à assurer que les gouvernements nomment des délégations d'employeurs et de travailleurs qui soient aussi représentatives que possible des employeurs et des travailleurs de leur pays. La Commission de vérification des pouvoirs est donc la garantie d'un tripartisme véritable au sein de notre Organisation, de ce

tripartisme sur lequel l'OIT est fondée et qui en fait la force.

Pour finir, je tiens à remercier les deux vice-présidentes de la Commission du Règlement, M<sup>me</sup> Sasso Mazzufferi et M<sup>me</sup> Brighi, pour l'esprit de consensus qui a marqué nos travaux et qui nous a permis de débattre en toute sérénité des questions réglementaires complexes dont notre commission était saisie.

Enfin, je veux aussi remercier les membres du bureau du Conseiller juridique pour l'excellent travail qu'ils ont fourni pour la préparation de cette décision.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi de recommander à la Conférence l'adoption de ce rapport et des dispositions réglementaires provisoires qui figurent en annexe.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous allons procéder à l'approbation à l'approbation du rapport de la commission, qui figure dans les paragraphes 1 à 30 et de l'annexe sur les dispositions provisoires en matière de vérification des pouvoirs, valables de la 93<sup>e</sup> session (juin 2005) à la 96<sup>e</sup> session (juin 2007) de la Conférence internationale du Travail.

Nous allons procéder à l'approbation du rapport, des paragraphes 1 à 30. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport, paragraphe 1 à 30?

*(Le rapport, paragraphes 1 à 30, est approuvé.)*

Nous allons maintenant procéder à l'approbation de l'annexe du rapport. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve l'annexe du rapport?

*(L'annexe du rapport est approuvée.)*

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport, paragraphes 1 à 30, et l'annexe, dans son ensemble?

*(Le rapport est approuvé dans son ensemble.)*

Les amendements contenus dans l'annexe seront publiés séparément. Celle-ci sera ajoutée à la publication contenant la Constitution de l'Organisation internationale du Travail et le Règlement de la Conférence internationale du Travail.

L'examen du rapport de la Commission du règlement est ainsi terminé.

Je tiens à remercier le bureau et les membres de la commission ainsi que le personnel du secrétariat pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION DES RESOLUTIONS: PRESENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION.**

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous passons maintenant à l'examen du rapport de la Commission des résolutions publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 18. Les membres du bureau de la commission sont les suivants: la présidente et rapporteuse, M<sup>me</sup> Santestevan, le vice-président employeur, M. Botha, et le vice-président travailleur, M. Blondel. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Santestevan afin qu'elle nous présente le rapport.

C'est un grand orgueil pour moi, ainsi qu'une très grande responsabilité, que de prendre part à ce débat prestigieux. Tout d'abord, je voudrais exprimer, au nom de mon pays, l'Uruguay, et en mon nom propre, mes profonds remerciements à tous les délégués et toutes les déléguées qui m'ont fait l'honneur de me nommer à la fois présidente et porte-parole de la Commission des résolutions de la Conférence. C'est en cette qualité qu'il m'incombe de présenter les résultats obtenus par cette commission. Il n'est, bien sûr, pas évident de résumer en une seule phrase le travail de la Commission des résolutions, mais je dirai que nous avons eu un véritable exemple de dialogue social. S'agissant des conclusions spécifiques et concrètes de notre travail, j'ai l'honneur de vous dire qu'après un travail intense, nous sommes parvenus à la fin de votre session à adopter un projet de résolution relatif à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, à l'égalité de rémunération et à la protection de la maternité.

Il est important d'indiquer que la commission a été saisie de 15 projets de résolutions qui ont été présentés, conformément à l'article 17 du Règlement de la Conférence, et qui ont dû être fusionnés. Il a fallu établir une hiérarchie de priorités entre cinq résolutions, ce que nous avons fait par vote secret, comme stipulé par le Règlement.

Tous les délégués de la commission ont déployé tous leurs efforts pour atteindre un résultat consensuel et d'un niveau technique remarquable. Je remercie tout particulièrement les vices-présidents de la commission, M. Blondel et M. Botha, pour le rôle qu'ils ont joué. En tant que porte-parole des travailleurs et des employeurs, ils ont fait preuve de leur longue expérience comme chefs de négociation et ils ont démontré, une fois de plus, qu'il est toujours possible de rapprocher les positions sans pour autant renoncer aux principes que défend chaque secteur.

Il faut, bien entendu, reconnaître également qu'aucun travail n'aurait pu s'accomplir sans le soutien constant de l'équipe technique que l'OIT a mis à notre service ainsi que l'excellent travail fait par le secrétariat et les interprètes qui ont permis tout simplement, à tous les participants de se comprendre.

L'importance fondamentale de l'adoption, au cours de cette Conférence internationale du Travail, d'une résolution relative à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, à l'égalité de rémunération et à la protection de la maternité, est tout à fait incontestable et elle se passe d'autres commentaires.

Nous savons que la participation accrue de la femme dans le monde du travail a représenté sans doute le principal progrès du XX<sup>e</sup> siècle, mais nous savons également aujourd'hui qu'au XXI<sup>e</sup> siècle nous autres, les femmes, rencontrons davantage de difficultés que les hommes pour occuper un emploi, le conserver et atteindre les niveaux de décision les plus élevés.

Les femmes ont toujours une double journée de travail, dans la mesure où la plupart d'entre elles continuent à assumer l'essentiel des responsabilités familiales. Nous sommes davantage frappées par le chômage, moins rémunérées à travail égal, nous

souffrons de discriminations en raison de la maternité. En général, nous sommes mal protégées en matière de sécurité sociale.

Il est clair que le chemin à parcourir est long encore et que le défi est considérable. Dans de nombreux cas, il signifie rompre des obstacles culturels, adopter des mesures de discrimination positives, prévoir des ressources, adopter des plans de mise en œuvre en faveur de l'égalité et des mesures radicales qui mèneront à un changement de comportements, ce qui en général mène à une plus grande égalité.

Et, en ce sens, la résolution que nous avons soumise aujourd'hui à l'examen de la Conférence sera un instrument puissant de promotion de l'égalité de traitement et d'opportunités entre hommes et femmes, et deviendra un instrument fondamental pour les gouvernements, les travailleurs et les employeurs lorsque les programmes de lutte contre la discrimination en tiendront compte.

Entre autres objectifs, le texte de la résolution engage tous les Etats Membres de cette Organisation à contribuer activement à élaborer et à mettre en pratique des politiques nationales pour l'égalité, à encourager l'initiative des femmes dans la création d'entreprises, à prévenir la discrimination contre les femmes à tous les niveaux, à supprimer les différences de rémunération en fonction du sexe, à garantir un environnement de travail sain et sûr, tant pour les femmes que pour les hommes, à promouvoir des mesures pour concilier profession et vie de famille, à mettre sur pied des régimes de sécurité sociale qui tiennent compte des préoccupations liées au sexe, à garantir le respect des questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les règlements du marché du travail et adopter les conventions collectives, à promouvoir les opportunités de participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité dans le monde du travail comme dans la vie civile.

J'invite tous les délégués de cette Conférence à adopter le projet de résolution, à s'engager une fois rentrés chez eux, avec la ferme intention de construire une société plus juste et plus équitable. Ceci n'est qu'un débat – celui de l'application des principes contenus dans la résolution. Tel est le défi qui nous attend, et ce n'est qu'avec l'effort de tous, sans exception, que nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés.

*Original anglais: M. BOTHA (délégué des employeurs, Afrique du Sud; vice-président employeur de la Commission des résolutions)*

Notre commission a achevé les travaux samedi matin et nous vous présentons ici une résolution qui recueille le plein appui de ses membres.

A la fin de mon intervention, j'évoquerai la façon dont nous sommes parvenus à ce résultat.

Les employeurs ont présenté un projet de résolution sur les valeurs démocratiques, la bonne gouvernance et la transparence dans une économie mondialisée et leur impact sur le monde du travail, la compétitivité et le développement durable. Bien qu'ayant recueilli un certain soutien, ce projet de résolution n'est pas arrivé en première ni en deuxième place dans la liste des préférences. Néanmoins, la bonne gouvernance reste une question centrale pour les employeurs, et nous pensons que, désormais, elle est reconnue comme étant l'un des plus importants instruments permettant de récolter les fruits de la mondialisation.

Avant tout, la résolution que nous avons réussie à élaborer sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité contient un message très important sur l'importance que les mandants attachent à ces questions.

Les employeurs, notamment, y attachent une importance toute particulière car, outre qu'il est nécessaire de respecter la dignité de la personne, toute discrimination nuit à la performance de l'entreprise.

Les employeurs se sont attachés à élaborer une résolution qui traite de la discrimination entre hommes et femmes de façon raisonnée, comme un problème de fond. Nous nous sommes employés à rédiger une résolution axée sur la discrimination sexuelle, et notamment sur l'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes. Nous nous sommes efforcés de produire un texte facilement applicable contenant un message clair portant essentiellement sur les femmes au travail. Je crois que nous y sommes parvenus.

Permettez-moi d'ajouter que nous voulions que ce texte puisse s'appliquer dans des contextes nationaux différents. Je crois que, là aussi, nous sommes parvenus à nos fins.

Les messages à l'intention des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sont très clairs.

L'un des aspects centraux du problème que nous souhaitons voir particulièrement mis en relief dans le texte à trait aux femmes dans le monde de l'entreprise. Le potentiel des femmes entrepreneurs en termes de développement économique, création d'emplois et réduction de la pauvreté doit être exploité. Nous pensons que c'est un aspect de la résolution qui sera renforcé par le résultat de nos débats. De nombreux exemples montrent les résultats qui peuvent être obtenus dès lors que l'on encourage et que l'on aide les femmes à développer leur esprit d'entreprise. A ce propos, l'OIT a accompli un travail formidable dans ce domaine en travaillant, par exemple, en étroite coopération avec un grand nombre de nos organisations. Nous souhaiterions que la plus haute priorité soit accordée à ce travail.

Le groupe des employeurs attache la plus grande importance à l'éducation. La résolution souligne cet aspect, notamment le fait que de nombreuses petites filles sont privées de cet élément si important. Nous pensons que l'égalité dans le domaine de l'éducation doit être le point de départ.

Il est aussi important de souligner que cette résolution a recueilli un consensus, et l'on s'est efforcé de tenir compte du point de vue de chacun. Les membres de la commission ont écouté tous les points de vue avant de rechercher un compromis. Il n'y a pas eu de vote. Nous nous sommes prononcés d'une seule voix sur cette question cruciale.

Il est temps pour l'OIT de se déclarer vigoureusement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, surtout parce que l'égalité des chances dans le monde du travail aura un impact sur tous les autres aspects de la vie. Nous estimons que cette résolution va précisément dans ce sens.

Il est temps aussi que toutes les délégations à la Conférence internationale du travail fassent un réel effort pour que les femmes soient représentées à part égale.

La délégation des employeurs d'Afrique du Sud, à laquelle j'appartiens, fera de cela son objectif pour l'année prochaine.

Enfin, permettez-moi de remercier mon collègue, M. Blondel, et le groupe des travailleurs pour

l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve. J'aimerais encore souligner que notre commission a travaillé dans un véritable esprit tripartite. Les groupes gouvernementaux et de nombreux représentants de gouvernements ont travaillé sans relâche pendant toute la semaine pour élaborer un texte qui recueille l'assentiment de tous.

Permettez-moi également de remercier M. Jean-Michel Servais et toute son équipe qui n'ont pas épargné leurs efforts pour permettre à nos travaux de se dérouler de la meilleure façon possible. Nous sommes parfaitement conscients du travail qui continue à se faire dans les coulisses tard dans la nuit et nous sommes reconnaissants à ceux qui l'accomplissent.

J'aimerais remercier notre présidente, M<sup>me</sup> Ana Santestevan, qui a conduit les travaux de cette commission d'une main experte jusqu'à l'élaboration finale de notre résolution malgré la pression des délais. Nous la remercions pour sa diligence, son efficacité et surtout la bonne humeur dont elle ne s'est pas départie tout au long de nos travaux.

---

M. BLONDEL (*conseiller technique des travailleurs, France; vice-président travailleur de la Commission des résolutions*)

---

Placée sous l'autorité de M<sup>me</sup> Ana Santestevan, membre gouvernemental de l'Uruguay, la Commission des résolutions a tenu ses travaux de manière régulière et avec une relative efficacité.

En effet, sur les quinze projets de résolutions validés après le travail de fusion et d'intégration, il restait en lice huit résolutions. La consultation relative à l'ordre prioritaire a donné le classement suivant: résolutions sur l'égalité, sur la pauvreté, sur la Palestine, sur les valeurs démocratiques et la gouvernance et, enfin, sur les travailleurs âgés, l'emploi et la protection sociale. La responsabilité des travailleurs se trouvait ainsi engagée parce que les deux premiers projets de résolutions avaient comme structure de base des textes de délégués qui émanaient du groupe des travailleurs.

Faute de temps, la commission n'a eu que la possibilité d'examiner la première des résolutions. La résolution concernant le combat de l'OIT contre la pauvreté, qui figurait en second sur la liste, ayant donné lieu à un échange de vues et de présentations, l'importance du sujet, le développement de la paupérisation, nous conduira, nous en sommes persuadés, à revoir la question à l'occasion d'une de nos prochaines sessions. La pérennisation de cette situation ne faisant malheureusement aucun doute et son intérêt – la pauvreté étant à l'origine de bien des conflits – reste plus que d'actualité.

La commission s'est donc penchée avec intérêt et détermination sur la résolution arrivée en première position, dont je rappelle le titre qui fut accepté en fin de discussion: «Résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité».

A dire vrai, nos travaux nous ont conduits de l'égalité de rémunération à l'égalité tout court. Il semblait en effet aux participants que si l'autonomie, voire l'indépendance financière des femmes, était une nécessité, elle n'était cependant pas suffisante pour effacer la discrimination entre individus. Aussi, nous avons posé le problème de la propriété et le problème de l'évolution des carrières pour briser le plafond de verre, notamment.

En abordant des problèmes inhérents à la famille et à la maternité, nous sommes conscients

d'approcher le problème de l'égalité, du combat contre la discrimination, en nous opposant à des habitudes, à des pratiques sociales, politiques, culturelles, religieuses, qui découlent de la supériorité présumée du sexe masculin.

C'est en ce sens que notre travail est novateur.

Les camarades qui m'accompagnent dans cette intervention traiteront, en fonction de leur appartenance, de leur origine, de leur intérêt, des points particuliers de la résolution soumise à notre consultation. Pour ma part, je veux insister sur les responsabilités propres à l'OIT. Elles se retrouvent d'ailleurs dans le préambule du texte.

Il me semble utile de rappeler la nécessité de promouvoir et de dynamiser les ratifications des conventions pertinentes en la matière, notamment les conventions n<sup>os</sup> 100 de 1951, 111 de 1958 et 156 de 1981 sur les responsabilités familiales. Bien entendu, ce mouvement doit accompagner la convention n<sup>o</sup> 183 qui a reçu, pour l'instant, huit ratifications mais qui devrait provoquer un intérêt croissant.

S'inscrivant ainsi dans le contexte plus général de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des textes complémentaires, notre résolution entend faire de l'égalité entre hommes et femmes un sujet intersectoriel, englobant tous les objectifs stratégiques, prenant ainsi place dans les conclusions et recommandations du rapport de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation.

La cohérence est nécessaire aux niveaux national et international.

Celle-ci sera possible si les mesures réglementaires dues à l'initiative des Etats, et les mesures complémentaires que les partenaires sociaux peuvent négocier, renforcent la lutte contre la discrimination.

Dans mon pays, les journaux viennent de commenter une étude qui démontre que les gens de sexe féminin, après leur sortie du système scolaire, passent parfois plusieurs années pratiquement sans expérience professionnelle. Ce qui démontre que, même dans un pays où l'égalité est censée être respectée, il existe des formes subtiles de discrimination. J'ajouterai que l'on constate aussi un écart de plus de 25 pour cent des rémunérations, à responsabilités et compétences égales.

Aucun pays ne peut actuellement prétendre avoir réglé le problème, d'où l'aspect statistique et l'analyse des données que nous avons mentionnées dans notre document.

J'ai dit que je fixerai mon intérêt plus particulièrement sur le rôle de l'OIT et sur le dynamisme qu'elle seule peut insuffler à la réalisation de ces objectifs.

Notre texte ne devrait pas rester statique, il doit engendrer une volonté nouvelle ou, pour le moins, la régénérer. Aussi, nous avons indiqué qu'il serait indispensable de dégager les moyens financiers nécessaires à cet effort. Porte-parole du groupe des travailleurs en PFA au Conseil d'administration, je n'oublierai pas cet engagement.

Mesdames et Messieurs les délégués à la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, je vous demande de voter sans réserve le texte que nous vous présentons.

Il est le produit d'un consensus sur un sujet délicat et complexe. Il se heurte, nous le savons, à des pratiques sociétales et à des conservatismes, mais il

peut et doit enrichir la notion de justice et d'égalité entre tous les êtres humains.

Votez cette résolution et engagez-vous dans sa réalisation, vous, délégués en majorité de sexe masculin, car, comme le disait le poète français Aragon, «La femme est l'avenir de l'homme». Faisons en sorte qu'elle devienne l'avenir de la société.

Il m'appartient en conclusion d'adresser mes plus vives félicitations et mes remerciements à Madame la présidente Santestevan, qui a présidé avec efficacité et de manière éclairée notre commission. Mes félicitations s'adressent, bien entendu, au représentant du groupe des employeurs avec lequel je commence à avoir quelque coupable complicité, mais aussi à l'ensemble des personnes qui ont participé aux délibérations. Je ne manquerai pas de remercier les services administratifs de M. Servais pour leur efficacité qui nous ont permis de travailler le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de m'avoir écouté.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

La discussion générale du rapport de la Commission des résolutions est maintenant ouverte.

---

M<sup>me</sup> RAHMANI (*conseillère technique des travailleurs, Algérie*)

---

Cette occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous est un grand honneur pour moi. Je voudrais tout d'abord dire ma grande satisfaction à propos de la symbiose qui a caractérisé l'ambiance du débat tripartite sur la résolution sur l'égalité et la maternité.

Ceci confirme la convergence de vues entre le groupe des travailleurs et celui des employeurs et des gouvernements, quand il s'est agi de se prononcer sur la question de l'égalité et sur la protection de la maternité. Encore une fois, le travail de persuasion a donné ses fruits et je les remercie de nous avoir suivis dans notre logique.

L'égalité entre les hommes et les femmes est un des fondements de la démocratie, elle s'inscrit en droite ligne dans la promotion du travail décent et du développement social. Et ce dans le parfait respect de la Déclaration des droits de l'homme de 1948. La lutte contre les inégalités doit rester au cœur du combat syndical et même la raison d'être de l'engagement de chacun et de chacune de nous.

Je me réjouis du consensus réalisé, ceci va nous permettre assurément de construire ensemble des stratégies cohérentes de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes, notamment celles liées aux obstacles qui entravent l'accès des femmes aux postes de responsabilité, celles subies lors du recrutement et celles inhérentes à l'égalité de rémunération.

Il me semble que c'est à ce prix, à ce prix seulement, que l'on pourra parler alors de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

L'OIT et les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs qui figurent dans cette résolution. C'est notre victoire à tous, agissons concrètement pour que les orientations se traduisent sur le terrain par plus d'égalité. Ce que nous voulons, c'est un statut digne et une promotion réelle pour toutes les femmes dans un environnement garantissant un travail décent et le respect, car défendre le droit à l'égalité, à la dignité des travailleuses est le minimum que nous puissions faire du point de vue des droits humains.

C'est pourquoi je vous demande à tous de voter sans réserve en faveur de ce document émancipateur.

---

*Original anglais. M. SEN (conseiller technique des travailleurs, Inde)*

---

Tout en me félicitant de la résolution portant sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de la rémunération, la protection de la maternité, je voudrais noter que cette résolution est particulièrement pertinente, compte tenu des conclusions du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale ainsi que le rapport du Directeur général sur une mondialisation juste.

Le rapport de la Commission mondiale pose un diagnostic en ce sens qu'il s'agit de quelque chose d'injuste et non éthique dans la mesure où cela a un impact sur les peuples et la société concernés. L'aggravation du fossé et la discrimination ont été l'un des impacts négatifs sur le lieu du travail, tels que l'aggravation de la pauvreté, les pertes de travail, etc.

Il convient également de relever que, dans un contexte mondial, la discrimination entre hommes et femmes qui a progressivement décliné dans la période de la prémondialisation, notamment depuis la mise en place d'un système social après la seconde guerre mondiale, reprend une ampleur certaine à la suite de cette nouvelle mondialisation, d'où les distorsions des valeurs sociales et culturelles.

Le processus économique néolibéral a approfondi les disparités entre les pays, et ce jusqu'à un niveau dénué d'éthique entraînant ainsi des disparités plus larges en matière de sécurité de l'emploi, d'opportunités de travail, de salaire, de qualité de vie et de discrimination entre hommes et femmes. Il convient de relever que les discriminations contre les femmes concernant leurs droits politiques, sociaux, économiques et civils se sont aggravées malgré toutes les réformes officielles. Dans bien des sociétés, les femmes sont l'objet de discriminations en ce qui concerne leurs droits à la propriété et à l'héritage.

Dans les pays en développement, la situation est encore plus précaire. Le dégraissage des effectifs et la privatisation du service public affectent l'emploi des femmes de façon marquée. Dans bien des industries notamment, le secteur minier, les femmes ont été touchées par un régime spécial de séparation clandestine, ce qui a abouti à une réduction marquée de l'emploi féminin dans ces secteurs.

Dans de nombreux secteurs, notamment le secteur informel et des secteurs comme ceux de l'habillement, des petites plantations, de l'agriculture, de la construction, etc., les travailleuses reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes et ce pour un travail identique.

Les travailleuses sont également soumises à des traitements inhumains en matière de protection de la maternité. La protection de la maternité est uniquement assurée dans le secteur formel. Dans le secteur informel, les travailleuses meurent par milliers lorsqu'elles tombent enceintes. Les femmes mariées sont forcées de dissimuler le fait qu'elles soient mariées, de peur de perdre une opportunité d'emploi. En fait, une distorsion sociale s'opère en raison du refus des droits de maternité dans le secteur informel, qu'il s'agisse d'un travail non qualifié ou des secteurs de la haute technologie. Dans notre société, les femmes qui ne peuvent pas donner naissance à

un enfant, ne sont pas bien vues, alors que la condition des travailleurs dans bien des lieux de travail décourage en fait les femmes de devenir mères. En même temps que la discrimination en matière d'emplois, de salaires et autres droits, on leur refuse le droit de maternité.

En ces temps de mondialisation néolibérale, la politique de moindre gestion est appliquée aux activités économiques, et la résolution a été approuvée en tant que document directeur.

Dans ce contexte, cette résolution recommande de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme effectif à la discrimination entre hommes et femmes. Nous avons le sentiment que cette discrimination ne saurait être supprimée automatiquement. En effet, il s'agit là d'un document axé sur l'action et la résolution que nous examinons, esquisse les tâches concrètes que tous les partenaires sociaux doivent mener à bien. J'espère que tout le monde l'approuvera.

---

*Original espagnol. M<sup>me</sup> ANDERSON (déléguée des travailleurs, Mexique)*

---

Nous autres, Latino-américains, sommes très fiers de vous avoir comme Président.

Nous, les femmes, ne sommes pas des concurrentes déloyales de l'homme dans un monde soumis à la concurrence généralisée. Nous sommes des alliées et des camarades dans notre combat pour une société plus juste, pour l'égalité devant le travail, l'éducation, la formation, la santé, et la loi, dans chacun de nos pays.

Aujourd'hui, l'OIT fait encore avancer son programme d'action en faveur de l'égalité des femmes dans le monde, en adoptant dans le forum du tripartisme, la résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité. C'est un instrument qui renforcera l'égalité entre hommes et femmes, élément clé des programmes et conventions de cette Organisation, et aussi du travail décent pour les hommes et les femmes.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et les syndicats compilent et publient, aussi régulièrement que possible, des données objectives et des statistiques ventilées par sexe sur les indicateurs du marché du travail et qu'ils encouragent également la diffusion de pratiques optimales dans ce domaine.

Recommander et accélérer les efforts pour atteindre une véritable égalité entre les hommes et les femmes; établir, à tous les niveaux, l'égalité des chances dans le monde du travail, dans l'éducation paritaire, l'action syndicale et la participation professionnelle et dans le monde de l'entreprise.

Il faut promouvoir des régimes de sécurité sociale authentiques qui tiennent compte de l'égalité, non pas uniquement pour ce qui est des soins de santé en général, mais aussi pour ce qui est des questions les plus importantes pour les travailleuses: la maternité, la garde des enfants, l'aide aux mères qui travaillent, une couverture assurant une pension juste aux femmes âgées. Il faut veiller à protéger la santé physique et mentale de toutes les travailleuses en établissant des régimes de sécurité sociale prenant véritablement en compte les questions d'égalité entre les sexes.

Il n'y aura pas de véritable liberté syndicale s'il y a des inégalités ou des discriminations fondées sur la race, la religion, l'opinion politique ou le sexe.

Donc, s'il y a une discrimination entre hommes et femmes, c'est la raison pour laquelle les droits fondamentaux reconnus par l'OIT doivent être appliqués, notamment les conventions (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 qui défendent les travailleuses.

La liberté syndicale n'est pas véritable sans la participation de la femme aux luttes ouvrières. L'OIT, dès qu'elle a été fondée en 1919, a mis sur un pied d'égalité l'homme et la femme dans le domaine du travail. D'ailleurs, il existe des photos au siège, où l'on voit dans le groupe fondateur plusieurs femmes. Raison de plus pour que les femmes participent davantage à toutes les manifestations de l'OIT et notamment à la Conférence internationale du Travail.

En 2003, lors de la session sur l'égalité entre hommes et femmes, il a été dit qu'au moins 30 pour cent des délégués devraient être des femmes.

Nous demandons respectueusement aux délégués tripartites d'en tenir compte pour la prochaine conférence.

De même, nous souhaiterions que l'OIT ait la possibilité de réviser la Constitution pour qu'il y soit tenu compte de l'égalité entre hommes et femmes.

Non seulement les hommes, mais nous aussi les femmes, fraternellement unies, parviendrons à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale entre hommes et femmes.

---

*Original anglais: M. RAMPAK (délégué des travailleurs, Malaisie)*

---

Le groupe des travailleurs est extrêmement heureux de voir que cette résolution a recueilli l'appui de la Commission des résolutions et qu'elle est maintenant soumise à l'approbation de la Conférence.

Le groupe des travailleurs demande, depuis des années, la mise en œuvre pleine et entière du programme de l'OIT sur le travail décent, qui est un fondement essentiel du développement durable, comme le précise la résolution qui vous est présentée cet après-midi.

Le groupe des travailleurs appelle les partenaires tripartites de l'OIT à accorder toute l'importance voulue à cette résolution qui évoque notamment les défis posés par la mondialisation rapide.

La protection de la maternité prévue par la convention n° 183 de l'OIT est essentielle pour l'émancipation des femmes dans le monde entier, et en particulier dans les pays en développement, où la législation locale en matière de travail est souvent insuffisante ou mise en œuvre de manière inefficace.

Ainsi, les femmes qui travaillent dans les zones franches d'exportation, les travailleuses migrantes et les femmes travaillant dans le secteur informel sont touchées dans ces pays par une absence totale de dispositions en matière de protection de la maternité.

Le groupe des travailleurs exhorte les gouvernements à inclure dans les politiques et stratégies nationales des mesures qui leur assurent un travail de qualité mais aussi qui protègent la vie de la famille. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'assurer l'émancipation des travailleuses par l'égalité des chances, l'égalité de rémunération et la

protection de la maternité. C'est une question de la plus haute importance.

La convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, ainsi que la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, ont déjà posé les fondements de l'égalité entre hommes et femmes en termes de rémunération. Dans bien des pays, des travailleuses se sont vues nier les droits fondamentaux et toute possibilité d'égalité. Il y a des travailleuses qui gagnent à peine la moitié de la rémunération des hommes qui font le même travail qu'elles. Bien souvent, elles travaillent plus longtemps et elles sont exploitées physiquement, mentalement, sexuellement. Les travailleuses ont également été plus durement touchées par les licenciements des entreprises, notamment dans les pays en développement, où les systèmes de protection sociale sont souvent insuffisants lorsqu'ils ne sont pas tout simplement absents.

Nous appelons les gouvernements et les employeurs à reconnaître les travailleuses comme des partenaires à part entière dans le processus de développement, qui méritent le respect et qui doivent voir leurs droits parfaitement respectés.

Nous sommes heureux de constater que cette résolution invite le Conseil d'administration du BIT et le Centre international de Turin à organiser un programme de formation dans ces domaines pour les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs. C'est de bon augure pour les activités futures de l'OIT qui visent à établir et renforcer une méthode d'évaluation des professions sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes.

Nous pensons que des programmes de formation bien pensés peuvent faire beaucoup pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes.

En tant que porte-parole du groupe des travailleurs au Centre de Turin, et M. Trotman est ici en tant que directeur du Centre, je puis vous assurer que nous souhaitons vraiment tout faire pour que cette résolution soit bien mise en œuvre au Centre de Turin.

Sur ce point, il nous faut également réfléchir au financement du Centre de Turin. Il y a moins de 10 pour cent de la CTBO qui vont au centre de Turin. La majeure partie des dépenses du budget et des dépenses de formation du Centre de Turin est financée par des pays donateurs, et je dois exprimer ici mes remerciements au gouvernement italien et à d'autres gouvernements qui apportent un financement important à cet égard.

Si nous voulons que ce programme soit mis en œuvre, il nous faut exhorter les représentants des gouvernements présents dans cette salle à appuyer l'OIT, et demander au Directeur général de redoubler d'efforts sur le plan financier pour que cette résolution puisse être concrètement mise en œuvre comme l'a souhaité la commission.

---

*Original anglais: M. HOWARD (délégué des travailleurs, Afrique du Sud)*

---

La résolution que nous présentons à la Conférence est un texte de première importance au niveau politique, économique et professionnel.

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation reconnaît les effets négatifs exercés par la mondialisation notamment pour les femmes.

En dehors du problème de la pauvreté croissante, que le rapport mentionne, notamment dans les pays en développement, et de l'inégalité en matière de

revenus entre les pays développés et en développement et à l'intérieur même des pays, le rapport reconnaît que les femmes sont les premières touchées par la pauvreté et le manque d'accès aux services publics. Par conséquent, cette résolution doit être vue comme une intervention directe pour lutter contre l'exploitation, la discrimination et les différentes formes de pauvreté dont les femmes sont victimes.

Dans mon pays, l'Afrique du Sud, le gouvernement a établi des dispositions législatives claires dans le cadre de la loi sur l'équité en matière d'emploi pour corriger les déséquilibres en matière de droits et de sexe sur les lieux de travail. Ce genre d'initiative doit être pris par autant de gouvernements et d'employeurs que possible afin de traduire concrètement cette résolution.

Comme cela a déjà été mentionné, il s'agit d'une résolution qui doit se traduire par l'action, c'est un instrument qui doit servir à faire campagne et il doit être utilisé comme tel. De même, l'intégration de la problématique hommes/femmes doit se faire dans toutes les activités de l'OIT. La lutte pour le travail décent, moyennant une rémunération acceptable, pour un salaire minimal et pour un niveau de vie acceptable, fait partie intégrante du combat pour l'égalité, que ce soit dans le monde du travail ou dans la société civile.

J'appuie sans réserve cette résolution et je recommande son adoption par la Conférence en tant que partie d'un combat global pour un nouvel ordre mondial fondé sur le travail décent, l'éradication du travail des enfants et du travail forcé, la croissance économique créatrice d'emplois pour les millions de chômeurs, le droit fondamental au dialogue social et à la négociation collective, de façon à ce que les syndicats aient la possibilité dans leurs sociétés et dans leur propre contexte national de promouvoir et d'encourager des mesures en faveur des travailleurs, de la population, du développement, des droits de l'homme à tous les échelons, y compris dans les institutions multilatérales comme la Banque mondiale, le FMI et l'OMC. En effet, si la lutte pour l'égalité entre les sexes ne se déroule pas à tous ces niveaux, elle n'a aucune chance d'aboutir.

C'est pourquoi cette résolution constitue un instrument important et, comme l'a dit la présidente de la Commission des résolutions tout à l'heure, doit être utilisée pour atteindre ces objectifs.

---

*Original espagnol:* M. THULLEN (*conseiller technique gouvernemental, Equateur*)

---

Ma délégation ne voudrait pas laisser passer cette occasion de redire sa satisfaction quant au résultat des travaux de la Commission des résolutions, dirigée si efficacement par M<sup>me</sup> Santestevan.

La résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité que la commission a adoptée, est le fruit d'un processus d'intenses consultations tripartites qui, j'en suis persuadé, marquent un jalon dans l'histoire de la Conférence internationale du Travail.

Ma délégation appuie l'adoption de cette résolution par la Conférence.

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Puisqu'il n'y a plus d'orateurs, je propose de procéder à l'approbation du rapport de la commission, qui figure aux paragraphes 1 à 13. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le rapport est approuvé?

*(Le rapport, paragraphes 1 à 213, est approuvé.)*

---

**Résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité: Adoption**

---

Le PRÉSIDENT

---

Nous allons maintenant procéder à l'adoption de la résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

L'examen du rapport de la Commission des résolutions est ainsi terminé. Je tiens à remercier le bureau et les membres de la commission, ainsi que le personnel du secrétariat, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de cet après-midi. Une fois de plus, je tiens à remercier tous les intéressés de leur travail et de leur contribution aux différents débats et aux décisions qui ont été prises pendant cette séance.

*(La séance est levée à 16 h 40.)*

## TABLE DES MATIÈRES

Page

### Seizième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion (suite et fin) .....	1
<i>Orateurs:</i> M. Arthur Errázuriz, M. Ahmed, M. Gutiérrez Madueño, M. González Gaítan, M. Aung, M. Cortebeeck, M <sup>me</sup> Muganza, M. Barak, M. Benydin, M <sup>me</sup> Dejanovic, M. Devendra, M. Lambert, M. Lewis, M. Mattar, M. Ruggiero, M. De Pury, M. Wallimann, M. Parra Gaona, M. Goodleigh, M. Fostik, M. Finlay, M <sup>me</sup> Wintour, M. Funes de Rioja, M. Trotman.	

### Dix-septième séance

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: Présentation, discussion et approbation .....	21
<i>Orateurs:</i> M. Jonzon (président et rapporteur de la commission), M. Alkhulaifi	
Résolution concernant le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2002-03: Adoption	
Résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq: Adoption	
Résolution concernant les arriérés de contributions du Paraguay: Adoption	
Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres: Adoption	
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2005: Adoption	
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: Adoption	
Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies): Adoption	
Deuxième rapport de la Commission de proposition: Présentation, discussion et approbation.....	23
<i>Orateurs:</i> M. Hasegawa (président et rapporteur de la commission), M. Noakes, M. Trotman	
Rapport de la Commission du Règlement: présentation et approbation .....	23
<i>Orateurs:</i> M. Oni (président et rapporteur de la commission), M. Noakes, M. Trotman	
Rapport de la Commission des résolutions: présentation, discussion et approbation. ....	24
<i>Orateurs:</i> M <sup>me</sup> Santestevan ( <i>présidente et rapporteuse de la commission</i> ), M. Botha, M. Blondel, M <sup>me</sup> Rahmani, M. Sen, M <sup>me</sup> Anderson, M. Rampak, M. Howard, M. Thullen.	
Résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité: Adoption	